



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAISON 2024/2025

Jeudi 04 septembre 2025

Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes - VALENCE



SOMMAIRE

CAHIER - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024/2025

I.	L'ÉDITO DU PRÉSIDENT – JEAN-FRANCOIS VALLET.....	3
II.	INFORMATIONS.....	4
A.	RAPPELS DES CRITERES DE REPRESENTATIVITE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DISTRICT AUX ASSEMBLEES GENERALES.....	4
III.	PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2023/2024	4
IV.	ORDRE DU JOUR - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2024/2025	5
V.	RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 2024/2025	6
A.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SENIORS ET DELEGATIONS.....	6
B.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES JEUNES.....	9
C.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES FEMININES	11
D.	COMMISSION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.....	12
E.	COMMISSION DES REGLEMENTS	13
F.	COMMISSION DE DISCIPLINE	15
G.	COMMISSION D'APPEL.....	16
H.	COMMISSION DU CONTROLE DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES	16
I.	COMMISSION TECHNIQUE.....	19
J.	COMMISSION EDUCATIVE ET CITOYENNE	26
K.	COMMISSION DE L'ARBITRAGE.....	32
VI.	PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026.....	35
A.	ARTICLE 10 – U13	35
B.	CHAMPIONNAT U15 - ARTICLE 3.2.1.	36
C.	CHAMPIONNAT U17.....	42
D.	ARTICLE 19 : FORFAIT	48
E.	DISPOSITIONS FINANCIERES	49
F.	ARTICLE 115 : FRAIS DE DÉPLACEMENT	51
G.	VETERANS.....	53
VII.	BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2024/2025.....	54
VIII.	BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS DE LA SAISON 2025/2026.....	54
A.	BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026	54
B.	TARIFS SAISON 2025/2026.....	55
IX.	LISTE DES RÉCOMPENSÉS	59
A.	REMISE DES CHALLENGES DU FAIR-PLAY 2024/2025 DE LA SAISON 2024/2025	59
B.	REMISE DES MEDAILLES DE LIGUE	59
C.	REMISE DES RECOMPENSES AUX CLUBS ACCEDANT AU NIVEAU LIGUE A L'ISSUE DE LA SAISON 24/25	59
D.	REMISE DES RECOMPENSES LIEES AUX DISPOSITIFS FFF A L'ISSUE DE LA SAISON 24/25.....	60

I. L'ÉDITO DU PRÉSIDENT – JEAN-FRANCOIS VALLET

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de club,

*Nous avons rendez-vous le **4 septembre 2025** afin de conclure la saison 2024-2025 et de préparer ensemble la saison 2025-2026.*

*Nous nous retrouverons dans ce lieu que nous apprécions particulièrement, parfaitement adapté pour accueillir les dirigeants de nos **187 clubs de Drôme-Ardèche**.*

Ce moment de bilan et de perspective sera consacré :

- *à la présentation des comptes de votre association,*
- *aux propositions de textes élaborées tout au long de la saison écoulée, issues de situations vécues qui mettent en évidence des améliorations à apporter dans notre fonctionnement,*
- *ainsi qu'à la révision éventuelle de nos règlements, lorsque celle-ci s'avère nécessaire.*

*Depuis deux saisons, nous avons souhaité faire de ce rassemblement annuel un moment **unique en tout début de saison**, et ce pour deux raisons principales :*

1. *répondre à notre obligation de rendre nos comptes à la Fédération Française de Football avant le 31 décembre de chaque année,*
2. *éviter de multiplier vos déplacements à travers nos deux départements, dont la superficie est l'une des plus importantes parmi la centaine de Districts composant la FFF.*

*La tenue de cette **Assemblée Générale avant la reprise des compétitions** permet, si besoin, d'adopter des modifications de règlement applicables immédiatement, avant même le démarrage des coupes et championnats.*

Nous profiterons également de ce temps pour vous transmettre des informations utiles, destinées à faciliter la gestion quotidienne de vos clubs. Bien entendu, nous restons à votre écoute tout au long de la saison.

*Il ne nous reste qu'à souhaiter à chacune et chacun une **Assemblée Générale constructive et conviviale**, et dès à présent, une **excellente saison 2025-2026**.*

Bien sportivement

Jean-François VALLET,

Président du District Drôme-Ardèche de Football



II. INFORMATIONS

A. Rappels des critères de représentativité des représentants des clubs District aux assemblées générales

En application de l'article 12.3 des Statuts du District Drôme Ardèche de Football, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois, **muni de sa licence FFF et d'une pièce d'identité** :

- Soit il s'agit du président(e) ou co-président(e)
- Soit d'un autre licencié du club en possession du pouvoir signé par ledit Président (ce pouvoir est envoyé en pièce jointe de la convocation à l'assemblée générale).

A noter, le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

III. PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2023/2024

L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 décembre 2024 est à l'ordre du jour de notre Assemblée Générale de la saison 2023/2024 : [PV AG du 05.12.2024 - saison 2023-2024](#)

IV. ORDRE DU JOUR - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2024/2025

PARTIE 1 : ASSEMBLEE GENERALE

18H30 : ACCUEIL DES CLUBS

- Emargements (clubs et récipiendaires).
- Remise des différents documents ainsi que les supports de vote.
- Remise de la tablette aux clubs présents.

19H00 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Mot d'accueil du Président.
- Quorum.

19H20 : OUVERTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Présentation du fonctionnement des tablettes offertes aux clubs par le District.
- Approbation du PV de l'AG du 05/12/2024. (vote) : télécharger ici
- Approbation des rapports d'activités de la saison 2024-2025 des commissions. (vote)
- Présentation des modifications des textes réglementaires District :
 - Article 10 – U13. (vote)
 - Article 3.2.1 – Championnat U15. (vote)
 - IV. Championnat U17. (vote)
 - Vétérans : Article 31 : Organisation Générale. (vote)
 - Rajout au barème de pénalisation actuel. (vote)
 - Article 19. Forfait. (vote)
 - Dispositions financières : Articles 113 et 114. (vote)
 - Article 115 : Frais de déplacement. (vote)

19H50 : BILAN FINANCIER 2024-2025

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour les saisons 26-31. (Vote)
- Présentation et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'affectation du résultat relatif à la saison 2023/2024. (vote)
- Présentation et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'affectation du résultat relatif à la saison 2024/2025. (vote)
- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes. (vote)
- Présentation et approbation des tarifs du District. (vote)

20H05 : QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses - Seules les questions posées par écrit et reçues au District avant le jeudi 28 août 2025 seront traitées.

Allocution des personnalités et clôture de l'assemblée générale par le Président du District.

PARTIE 2 : REMISE DES RECOMPENSES

- Remise des récompenses liées aux dispositifs FFF à l'issue de la saison 2024/2025.
- Remise des challenges du Fair-play 2024/2025.
- Remise des récompenses aux clubs accédant au niveau Ligue à l'issue de la saison 2024/2025.
- Remise des médailles de Ligue.

Allocution et clôture de la cérémonie par le Président du District.

V. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 2024/2025

A. COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

Composition de la commission seniors et délégations

- Djamel Djedou
- Pascal Bruyat
- Bernard Delorme
- Camille Fouyat

ROLE DE LA COMMISSION SENIORS :

Travailler dans le respect des règlements sportifs et l'équité des championnats.

Période avant saison :

- Etablissement des calendriers des compétitions
- Etude des desideratas des clubs
- Elaboration les poules
- Attribution des grilles planning

Période de compétition :

- Gestion des rencontres : modifications, dates, heures
- Traitement des feuilles de matchs + la FMI
- Officialisation sur logiciel métier, des décisions des différentes commissions (pénalités)
- Planification et programmation des coupes départementales
- Organisation des finales de coupes RG et XB en recherchant un club support
- Ecoute des clubs et les renseignements au travers d'échanges téléphoniques et par la messagerie officielle.

Fin de saison :

- Finalisation des classements
- Prise en compte des points de pénalités (disciplines, statut éducateur, statut arbitrage etc...)
- Etablissement tableaux des montées et descentes.
- La commission utilise l'application métier PORTAIL BLEU.
- Quelques bugs récurrents, certains plus problématiques comme les classements en fin de saison, au moment de l'élaboration des montées et descentes.

QUELQUES CHIFFRES DE LA SAISON ECOULÉE :

Les engagements d'équipes

POULES	EQUIPES	ENGAGEMENTS
D1	12	
D2	24	
D3	48	
D4	73	
D5	96	
D5	93	

- A noter qu'en D4, à la suite de l'intégration du club de Sahune en Drôme-Ardèche, une poule de 13 clubs a été créée.
- Pour des faits graves de discipline, deux clubs ont été mis hors championnat en D5.
- Beaucoup de matchs remis un peu trop facilement, notamment au niveau des arrêtés municipaux. Cela nous a obligé à déplacer des journées de Coupe pour permettre de régulariser les matchs en retard, les journées dédiées à cet effet ayant déjà été utilisées.
- Toujours beaucoup de laxisme au niveau de la transmission des résultats des rencontres (envoi FMI), ce qui oblige la commission à passer de nombreux appels téléphoniques pour recueillir ces infos.
- Beaucoup de clubs n'utilisent pas la FMI les jours des rencontres pour divers motifs (codes oubliés ou non partagés, non préparation des rencontres, tablettes non chargées....).

Forfaits

POULES	FORFAITS JOURNEE	FORFAITS GENERAUX
D1	0	0
D2	1	0
D3	0	4
D4	14	3
D5	36	12

Coupes départementales :

- Coupe René GIRAUD : 8 tours de coupe dont 1 tour de cadrage pour décerner le trophée à l'équipe du FC RAMBERTOIS
- Coupe Xavier BOUVIER : 7 tours, avec pour vainqueur final le club de ST JUST ST MARCEL

ROLE DE LA COMMISSION DELEGATIONS :

La commission assure la désignation des délégués sur les différentes rencontres, tout au long de l'année sportive.

Les effectifs sont restés stables, un départ, une arrivée en cours de saison.

Les désignations se font en collaboration avec Thomas Fontanills, qui suit les comportements sportifs au district.

Nous élaborons la liste des délégués à désigner, selon plusieurs critères :

- Matches à risque ciblés par Thomas Fontanills
- Demandes des clubs
- Recommandations commissions règlements, discipline, féminines, jeunes
- Enjeu fin de saison

Il faut noter que malgré la présence de délégués sur certaines rencontres, celles-ci se sont mal déroulées. De plus, il a fallu désigner plus de délégués sur les rencontres jeunes cette année (U20, U17 jusqu'à U15).

QUELQUES CHIFFRES EN BREF :

- 166 désignations

Délégations	Nombre
Matches ciblés à risque	113
Demandes clubs	9
Coupes	44
Total	166

Délégations	Nombre
D1	6
D2	16
D3	26
D4	48
D5	3
U15	3
U17	3
U20	17
Coupes	44
Total	166

B. COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES JEUNES

Membres : Martine MOMBARD, Mathilde REBOULLET, Julien BARRE, Claude BRESSON, Philippe Luc de BURINE, Philippe AUBERT.

Responsable gestion des catégories :

U7/U9 : Martine MOMBARD,

U11 : Julien BARRE,

U13 : Mathilde REBOULLET,

U15 : Luc de BURINE,

U17 : Claude BRESSON,

U20 : Claude BRESSON

EFFECTIFS :

Catégorie	Années de Naissance	Nb Licences	Nb d'équipes engagées
U7- U6	2018-2019	1564	249
U9 -U8	2016- 2017	2610	330
U11 - U10	2014 - 2015	3343	254
U13 - U12	2012 - 2013	3241	228
U15 - U14	2010- 2011	2930	133 dont 10 en LAuRA
U17 - U16	2008-2009	1900	96 dont 5 en LAuRA ou FFF
U20 - U19 - U18	2005- 2006 - 2007	1701	32 dont 4 en LAuRA

La saison 2024-2025 a été marquée par une diminution du nombre de licenciés au sein des catégories du foot d'animation, U6 à U11.

Pour les catégories U13 et plus âgées le nombre de licenciés est en augmentation par rapport à la saison précédente, reflétant un taux de fidélisation à la hausse. L'évolution globale est de l'ordre de -3% à l'identique de la tendance nationale.

Les nouvelles modélisations des pratiques pour les plus jeunes sont entrées dans une phase de stabilisation. Les clubs se sont approprié les propositions de pratiques permettant aux joueurs de trouver un environnement favorable à leur progression à l'occasion de plateaux cohérents en niveau.

Pour la catégorie U11, la nouvelle architecture a permis de proposer un niveau d'engagement supplémentaire recueillant un écho favorable des clubs, soulageant ainsi les niveaux intermédiaires.

L'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025 a adopté l'aménagement des textes visant à lever les contraintes réglementaires visant la situation des licenciés U20. C'est une opportunité de développement qui s'offre

ainsi. 28 équipes ont été engagées sur 2 niveaux cette saison, en progression (+4) comparativement à la saison dernière. On pourra y ajouter 4 équipes au niveau régional.

Les différents championnats ont délivré leur verdict en cette fin de saison. Félicitations aux accédants.

Les clubs de Olympique VALENCE, US DAVEZIEUX, ASF PIERRELATTE, US MOURS St EUSEBE, RHONE CRUSSOL FOOT 07, US VAL D'AY et AS SUD ARDECHE ont participé au critérium U13 de la LAuRA Foot.

Les clubs de RHONE CRUSSOL et US DAVEZIEUX en U13G et Olympique VALENCE en U13F ont brillamment représenté le District Drôme-Ardèche de Football lors des finales régionales PITCH U13 à FEURS.

Les équipes des clubs de GROUPEMENT FOOT HERMITAGE TOURNON (U15 + U16), et AS SUD ARDECHE (U17 + U20) accèdent au niveau régional.

Les finales des Coupes U13, U15 et U17 ont déterminé leurs lauréats, cette saison :

- U13 G KOESIO Charles ANDRE : Olympique VALENCE,
- U15 Gilbert PESTRE : ES SARRAS ST VALLIER,
- U15 CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES JP QUINTIN : FC MONTELIMAR,
- U17 ERM VIVIER-BOUDRIER : AS SUD ARDECHE,
- U20 Georges ETIENNE : Ent AS BERG HELVIE OL RUOMS

Nous remercions le club de PS ROMANS, pour sa collaboration pour l'organisation de ces finales.

Attention : Des comportements inappropriés de la part de spectateurs (parents ?) autour des terrains lors des plateaux du football d'animation nous sont signalés à une fréquence toujours plus importante au fil des saisons précédentes où ces attitudes semblaient alors être l'exception. Il est primordial d'offrir à nos plus jeunes pratiquants un environnement apaisé pour ces rencontres.

Pour le football compétitif, le nombre d'incivilités, le nombre de dossiers traités en discipline est toujours trop élevé. Tous doivent être acteurs pour plus de sérénité sur et autour de nos terrains.

Philippe AUBERT

Pour la Commission des Jeunes.

C. COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES FÉMININES

Membres de la commission féminine :

- Nathalie PELIN (présidente)
- Mathilde REBOULLET
- Elodie LAFFORGUE
- Thibaut JANISSET
- Dylan LE FRIAND
- Michel PEYROUZE
- Daniel CHEVAL

Une réunion d'informations a été organisée au district avec les clubs ayant des équipes féminines jeunes et séniors en septembre 2024. Très forte participation des clubs et rencontre toujours autant appréciée. POUR LA SAISON 2024/2025 :

- En séniors F, 1 championnat D1 à 11 avec 10 équipes engagées au départ. Championnat en 1 phase avec matchs AR et accession(s) en ligue en fin de saison.

Cette saison, c'est le club de St Donat qui accède à la R2, et RCF07 qui descend de Ligue .
- Toujours en séniors F, 1 championnat D2 à 11 avec 16 équipes engagées sur chacune des 2 phases. Championnat en 2 phases avec une phase 1 avec des poules géographiques et une phase 2 avec des poules de niveaux.
Accession en D1 en fin de saison parmi les clubs de la poule A de la phase 2 et c'est le club de Sud Ardèche qui rejoint la D1 pour la saison prochaine.
- Enfin concernant les séniors F, 1 championnat à 8 avec 19 équipes engagées en phase 1 et 17 équipes en phase 2.
Championnat en 2 phases avec une phase 1 avec des poules géographiques et une phase 2 avec des poules de niveaux.
- Ont été également organisées les 2 coupes départementales féminines : La Destia Camou Wolf et La Dresher Tardy avec 2 belles finales les 14 et 15 juin 2025 à Romans. Le challenge Jean Pierre Vaux en futsal a été à nouveau organisé cette saison
- En U18F à 11, un interdistrict drôme ardéchois en 1 phase avec 9 équipes (8 équipes de DA et 1 équipe de l'Isère) et matchs AR.
- 1 accession en ligue en fin de saison pour le club de RCF07.
- En U18F à 8, championnat en 2 phases à 11 équipes.
- En U15F, 1 championnat en 2 phases avec 18 équipes en phase 1 et 19 équipes en phase 2.
Poules géographiques en phase 1 et poules de niveaux en phase 2.
Organisation pour la première saison de la coupe U15F Roselyne Laulagnet remportée pour cette première édition par le club de Salaise Rhodia.
- En U13F, championnat en 2 phases avec 8 équipes en phase 1 et 7 équipes en phase 2
- Sur les catégories jeunes F, des journées de pratique futsal ont été organisées.

- Mise en place de la section loisirs F avec 1 formule avec 7 équipes en phase 1 et 8 équipes en phase 2
Seule contrainte : avoir 10 licences loisirs F

4 journées événementielles ont été organisées avec l'équipe technique

Les membres de la commission se sont également rendus sur les terrains à la rencontre des clubs.

L'opération femmes foot n'a pas été faite cette saison faute de temps. Elle sera relancée la saison prochaine sous la responsabilité de Daniel Cheval et de Michel Peyrouse.

Dylan LE FRIAND quitte la commission cette fin de saison : bonne chance pour la suite au PSG et Olivier BARD nous rejoint : bienvenu à lui.

D. COMMISSION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Commission du Fonds d'Aide au Football Amateur

Membre de la commission : Jean-François VALLET – Richard ZAVADA – Thibault FOURNEL

Sur la saison 2024/2025 :

- 14 dossiers infrastructures ont été accompagnés et co-financés par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 78 400 € :

Nom de la collectivité	Nom du club	Nature de projet
Mairie de Genissieux	ASL Génissieux	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
Mairie de St Rambert d'Albon	FC Rambertois	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral
Mairie de St Rambert d'Albon	FC Rambertois	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique
Mairie de Vesseaux	US Bas Vivarais	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral
Mairie de Grospierres	ES St Alban Auriolles Grosp	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
Mairie de St Privat	US Bas Vivarais	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique
Mairie Epinouze	Vallis Auréa Foot	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
Mairie de Chatuzange le Goubet	FC Goubetois	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral

Mairie de Lablachère	Indépendante Blachéroise	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé
Mairie de Lussas	US Lussas	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
Mairie de Roiffieux	AVS Roiffieux	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral
Mairie de Désaignes	AS Désaignes	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
FC Hauterives	FC Hauterives US Grand Serre	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral
Mairie de Baix	US Baix	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral

- 3 contrats à durée indéterminée ont été créés et co-financés par le FAFA à hauteur de 24 000€ chacun dans le cadre du dispositif FAFA Emploi :

Nom du club	Nature du poste
FC Muzolais	Création d'un poste de Resp Sportif
FC Goubetois	Création d'un poste de Resp Sportif
US Pont la Roche	Création d'un poste de Resp Sportif

E. COMMISSION DES REGLEMENTS

La commission se réunit les mardis à partir de 14H00 en fonction du nombre de dossiers à traiter soit en présentiel soit par voie téléphonique et électronique. Son rôle est de traiter les réserves et réclamations posées par les clubs lors des différentes rencontres de nos championnats et coupes dans le respect des textes réglementaires votés lors des Assemblées Générales des différentes instances du football.

La ventilation se faisant comme suit :

	Nombre de dossiers traités				Résultat favorable au demandeur			
Saison	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Réserves d'avant match	27	20	34	25	6	5	7	14
Réserves d'après match	20	18	38	29	6	6	19	23
Evocation	6	9	6	18	4	8	6	13

Autres	14	10	11	26	1	0	6	5
--------	----	----	----	----	---	---	---	---

Répartition des dossiers par catégorie	Nombre Année 2021/2022	Nombre Année 2022/2023	Nombre Année 2023/2024	Nombre Année 2024/2025
Féminine (championnat et coupes)	2	2	5	5
Futsal / diversifié	1	1	0	0
Coupes R.G et X. B.	4	2	2	0
Seniors D1	4	2	2	2
Seniors D2	6	2	6	7
Seniors D3	14	9	14	7
Seniors D4	22	15	21	20
Seniors D5	6	9	10	5
Vétérans	0	0	0	0
U18	6	8		
U20			5	10
U17			6	17
U15	2	6	13	7
U13	0	1	1	2

Cette saison le nombre de dossiers traités est approximativement stable comparativement à la saison dernière.

Faits marquants :

- Les dossiers concernant des joueurs ayant participé à une rencontre alors qu'ils étaient suspendus sont en nette progression, la commission des règlements s'est saisie du droit d'évocation de 13 dossiers dont 7 concernent des joueurs suspendus suite au 3^{ème} avertissement, ce fait très pénalisant pour l'équipe tant sur le plan sportif que financier devrait être évité avec plus de suivi de la part des éducateurs.
- 14 matchs ont été arrêté par l'arbitre suite de nombreux blessés dont on peut douter de la véracité des blessures déclarées par les joueurs, l'équipe étant réduite à moins de 8 joueurs au cours de ces matchs. Ce fait est souvent relevé dans les catégories jeunes U15, U17 et U20. Il est déplorable pour l'équipe qui fait le déplacement avec une équipe au complet pour jouer au football parfois que quelques minutes.

Laurent JULIEN,

Président de la commission des règlements

F. COMMISSION DE DISCIPLINE

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
SUSPENSIONS SUITE A 3 JAUNES	632	426	68	549	596	770	791
EXCLUSIONS	547	422	98	533	663	767	731
SUSPENSIONS EN TEMPS – 6 MOIS	5	5	2	4	6	10	3
AVERTISSEMENTS	7121	5501	1640	6634	8004	8674	9050
SUSPENSIONS EN TEMPS + 6 MOIS	5	6	1	9	5	12	29
RESILIATIONS DE SURSIS	89	49	5	54	61	15	0
MISE EN INSTRUCTION	17	16	3	2 »	34	35	40
NB DE REUNIONS	42	30	10	40	40	40	37
AUDITIONS	28	23	10	30	37	37	41

FAITS MARQUANTS :

- Une année encore de records pour la 1^{ère} saison de la nouvelle mandature !
- Activité 2024/2025, en légère progression par rapport à la saison précédente,
- Beaucoup plus d'affaires avec des incidents graves. Un total de 29 suspensions de plus de 6 mois fermes pour un maximum de 12 lors des saisons précédentes,
- Un dialogue constructif avec les autres commissions : arbitres, règlements, etc...

MANAGEMENT :

- Une équipe dynamique, réactive et motivée,
- Un fonctionnement très rapidement efficace et autonome,
- Une aide précieuse des salariés du District (compétence, motivation, disponibilité, convivialité) : Thomas FONTANILLS, Isabelle CAMPOS et Aurélie CROCHET.

ENSEIGNEMENTS :

Suite au bilan de la saison écoulée, réalisé de fin juin, il se dégage les points suivants :

- Points positifs :
 - ✓ Une Commission de Discipline : excellente ambiance, motivation,
 - ✓ Capacité à s'écouter, à décider,
 - ✓ Qualité des dossiers d'instruction de Thomas Fontanills,
- Points à améliorer :
 - ✓ Alain est le point critique. Etant le seul à réaliser les documents (convocations, PV, notifications, etc..), il y a un risque majeur en cas d'indisponibilité,
 - ✓ Bruno seul ou presque pour relancer les arbitres concernant les remises de rapports (le mardi soir manque environ 1/3 des rapports d'arbitres),

- ✓ Faire en sorte que les argumentaires des sanctions soient renforcés pour être inattaquables en Appel sauf faits nouveaux,
- ✓ Besoin d'un calendrier partagé, en particulier pour la planification des auditions.
- Actions à réaliser en 2025/2026 :
 - ✓ Mettre en place un espace partagé accessible à la Commission de Discipline, Thomas Fontanills, Aurélie Crochet et Isabelle Campos,
 - ✓ Revoir le process de génération des documents et l'automatisant au maximum,
 - ✓ Mieux utiliser les compétences de Cathy Pasut, Isabelle Desgranges et Paolo Vicente.

Alain CAILLOT

Président de la commission de discipline

G. COMMISSION D'APPEL

12 réunions du 12/11/2024 au 17/06/2025

15 dossiers en appel disciplinaire

12 dossiers en appel réglementaire

2 dossiers en appel réglementaire ont fait l'objet d'appel auprès de la commission d'appel régionale LAURA qui a confirmé les décisions de la commission d'appel du District.

1 dossier en appel réglementaire a été contesté et a fait l'objet d'une demande de conciliation devant le Comité National Olympique et Sportif Français. Le conciliateur du C N O S F a reconnu le bien-fondé et la justesse de la sanction prise par la commission du District Drôme-Ardèche qui avait, elle même confirmé la décision de la commission de discipline.

Jean-Yves COQUELLE

Président sortant de la Commission d'Appel

H. COMMISSION DU CONTROLE DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES

La Commission d'encadrement des équipes s'est réunie deux fois au cours de la saison 2023/2024, des échanges réguliers téléphoniques ou mails complètent nos actions.

De nombreux contacts téléphoniques ou mails sont effectués en début de saison, directement avec les clubs qui ne se sont pas mis en conformité.

Nous répondons à toutes les sollicitations des clubs demandant des informations complémentaires concernant le statut.

Lorsque les clubs n'ont pas renseigné leurs déclarations concernant l'obligation de désigner un éducateur dans les délais impartis, nous les sollicitons à nouveau par mails avec accusé de réception par l'intermédiaire du secrétariat de notre district.

Un suivi est effectué toute la saison sur les feuilles de match afin de constater la présence ou l'absence des éducateurs désignés (travail long et fastidieux).

Les membres de la commission de contrôle de l'encadrement participent également aux contrôles sur les terrains.

Quatre PV ont été établis et deux PV additifs aux PV N° 3 et 4 sont parus sur le site du district au cours de la saison.

En fin de saison le PV N° 4 comportait les pénalités relevées aux clubs en infraction.

Pour information, il a été également transmis aux compétitions jeunes et seniors pour les retraits des points aux clubs en infraction.

Nous gérons 108 équipes dont :

- 36 seniors : 12 en D.1 - 12 en D.2 A et 12 en D.2 B.
- 12 U.20 : D.1
- 30 U.17 : 10 en D.1 - 20 en D.2.
- 30 U.15 : 10 en D.1 - 20 en D.2.

Le taux de présence des éducateurs diplômés varie sensiblement par rapport à la saison 2023/2024.

Séniors :

D.1 : 94,69% soit 4,15% en plus au regard de la saison passée. (4 excuses et 10 absences)

D.2.A : l'équipe de VALENCE FC est forfait pour la saison.

95,45% soit 0,77% en moins au regard de la saison passée. (4 excuses et 7 absences)

D.2.B : 95,83% soit 6,43% en plus au regard de la saison passée. (7 excuses et 4 absences)

Jeunes :

U.20.D.1 : 90,53% soit 0,43% en plus au regard de la saison passée (3 excuses et 22 absences)

U.17.D.1 : 92,22% soit 1,66 % en plus au regard de la saison passée (4 excuses et 10 absences)

U.17.D.2 A : 89,44% soit 2,78 % en moins au regard de la saison passée (4 excuses et 15 absences)

U.17.D.2.B : 87,77% soit 5,43 % en moins au regard de la saison passée (6 excuses et 16 absences)

U.15.D.1 : 94,99% soit 1,67% en plus au regard de la saison passée. (2 excuses et 7 absences)

U.15.D.2.A : 91,11% soit 2,77 % en moins au regard de la saison passée (1 excuse et 15 absences)

U.15.D.2.B : 84,44% soit 5 % en moins au regard de la saison passée (3 excuses et 25 absences)

Pour cette poule, le nombre d'absences élevées s'explique par le non-respect de la réglementation par un club qui a été sanctionné pour ces faits.

Ces résultats sont une image mais nous ne pensons pas que c'est la réalité notamment dans la catégorie jeunes où les arbitres ne sont pas si rigoureux que chez les seniors.

Peu d'équipes ont été sanctionnées pour des retraits de points :

Aucune en seniors.

En jeunes :

U17.D2.A, MOURS SAINT EUSEBE, moins 1 point.

U15.D2.B, CREST, moins 10 points.

Concernant les dérogations accordées : les éducateurs ont répondu favorablement aux conditions accordées.

Toutefois la nouvelle réforme appliquée a largement favorisé cet état de fait.

Les formations programmées en tout début de la saison 2024/2025 étaient souhaitables et nous ont facilité une meilleure gestion des dérogations avec des dates justifiées par le calendrier.

Au cours de cette saison notre commission a accordé 15 dérogations à savoir :

D1 : MOULY Anthony.

D2.A : BONCOMPAIN Benoît – NDZANA Blaise.

D2.B : MOLIORE Daniel.

U20.D1 : KIREDJIAN Joris – AQUAM Abdekader.

U17.D1 : AURIC Frédéric.

U17.D2.A : DUCHAMP Titouan – AGERON Yohan – DESBOS Emmanuel.

U17.D2.B : LESIMPLE Florian – ROUX Mathis.

U15.D2.A : GONZALES Vincent – AMRANI Abderrahmane.

U15.D2.B : RAKRAKI Mohamed.

Les dérogations accordées aux personnes sans diplôme ne nous apparaissent pas compatible avec l'objectif recherché (une équipe = un éducateur).

Le nouveau règlement pour l'encadrement des équipes par éducateurs diplômés nous permet de mieux gérer et d'avoir une meilleure approche tout au long de la saison.

Toutefois, il serait souhaitable de faire passer aux éducateurs en possession du CFI le module Coach, ce qui était prévu lors de la mise en place de cette nouvelle réglementation.

Il faudrait l'adapter à celui de la ligue, ceci nous apparaît comme une nécessité vu le niveau des diplômes. C'est un point dont le Comité Directeur devrait se saisir.

Enfin nous avons relevé au cours de cette saison un nombre assez important d'infractions diverses donnant les sanctions pécuniaires suivantes :

PV n° 1 : 1050 €

PV n° 2 : 575 €

PV n° 3 : 800 €

PV n° 4 : 500 €

TOTAL : 2925 euros.

Jean-Marie PION

Président de la commission d'encadrement

I. COMMISSION TECHNIQUE**EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - RAPPORT D'ACTIVITE - SAISON 2023/2024**

	DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE RAPPORT D'ACTIVITE - SAISON 2024/2025	
---	---	---

AXE DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES: BILAN QUANTITATIF :**LES JOURNEES EVENEMENTIELLES :**

Rubrique :	Actions :	Nombre de sites :	Dates :	Nombre d'équipes :	Nombre de participants :
JOURNEES EVENEMENTIELLES :	Journée d'accueil U11:	0			
	Journée d'accueil U9:	6	21/09/24	143	1001
	Journée d'accueil U7:	6	28/09/24	108	648
	Journée découverte filles N°1 (U9 A U18):	2	5/10/24	27	308
	Journée découverte filles N°2 (U9 A U18):	2	23/11/24	27	200
	Journée découverte filles N°3 (U9 A U18):	3	8/03/25	35	280
	Journée découverte Fille N°4	1	12/04/25	28	244
	Opération Foot de Cœur:	1	12/04/25		
	Opération Noel Futsal U7	1	27/12/2024	16	96
	Festival Foot U13 Pitch Finale départementale:	1	05/04/2025	28	336
	Festival Foot U13 Pitch Finale régionale:	1	03/05/2025	32	384
	Journée Nationale des Débutants:	1	24/05/2025	80	380
	Journée découverte Foot Loisir:	7	du 14 au 20/10 et du 14 au 20/04	43	340

LES LABELS FFF :

Rubrique :	Nombre de clubs labellisés pour la saison 2025/2026 après candidature en 2024/2025 :	Nombre de clubs ayant effectué un autodiagnostic au cours de la saison 2024/2025:	Nombre de remises Label effectuées en 2024/2025	Nombre de clubs accompagnés (remises, suivi, démarche) :
PROJETS CLUBS LABEL JEUNES FFF :	9	66	7	46
LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL :	1	1	3	5
LABEL FUTSAL :	0	0	0	0

AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LES LABELS :

JURYS LABELS :	Nombre de jurys organisés au District pour la présentation des projets de structuration des clubs:	3 dates (2 et 3 jurys)
-----------------------	--	------------------------

AXE DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES: BILAN QUANTITATIF :

LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE :				
Rubrique :	Nombre d'écoles inscrites :	Nombre de classes inscrites :	Nombre d'écoles rencontrées (séances "0") :	Nombre de séances "tutorées" par le D.D.A.F. :
L'OPERATION FOOT A L'ECOLE :	41	80	12	0
AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE 1er Degré :				
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :	Nombre de réunions de la Commission Départementale du Football en Milieu Scolaire et Universitaire:			
	Nombre de réunions mises en place en direction des représentants du Football en Milieu Scolaire du second degré (CPD EPS, professeurs d'EPS et responsables techniques des sections) :			
	Nbres d'écoles accompagnés			
	Nbres de rencontre sportives accompagnés			
	Nbres de cycles tutorer			0
	Nombre de formations "Foot à l'école" mises en place :			1
REUNIONS DIVERSES :				
Rubrique :	Actions :	Nombre :	Dates :	Lieux :
REUNIONS DIVERSES :	Réunions de lancement du Commission Jeunes & technique	1	16/06/2025	chateauneuf sur Isere
	Participation aux réunions de la commission féminine :	3	Siège du D.D.A.F.	
	Réunion avec les représentants des commissions pour le schéma régional du DAP :	0		
	Réunions de secteurs :	Secteurs 1 et 2	03/02/2025	Tain l'Hermitage
		Secteurs 3 et 4	10/02/2025	Chomérac
		Secteurs 5 et 6	17/02/2025	Les Vans
		Secteurs 7 et 8	03/03/2025	Peyrins
		Secteurs 9 et 10	17/03/2025	Montéléger
	Secteurs 11 et 12	24/03/2025	Sahune	



DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL
EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
RAPPORT D'ACTIVITE - SAISON 2024/2025



AXE FORMATION DE CADRES: BILAN QUANTITATIF:

FORMATIONS:	DUREE DE LA FORMATION:	LIEUX:	PERIODES:	NOMBRE DE STAGIAIRES:
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation MODULE U6-U9:				66
CFI U6-U9 Mineur	12 Heures	Chabeuil	28 Octobre et 13 Novembre	7
CFI U6-U9 Majeur		Chabeuil	30 Octobre et 27 Novembre	17
	12 Heures	Salaise / Sanne	28 Octobre et 13 Novembre	17
		Davézieux	11 Janvier et 1 Février	18
		Crest	11 Janvier et 1 Février	7
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation MODULE U10-U13:				98
CFI U10-U13 Majeur		Bourg St Andéol	28 Octobre et 13 Novembre	14
		Chabeuil	29 Octobre et 27 Novembre	18
		Vans - Vallon Pont D'arc	11 Janvier et 1 Février	12
		St Rambert	11 Janvier et 1 Février	22
		Grignan	24 Avril et 14 Mai	14
CFI U10-U13 Mineur		Chatuzange	24 Février et 12 Mars	18
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation U14-U19:				66
MODULE U14-U19		Tournon	26 Aout et 12 Sept	18
		Mours	7 et 28 Novembre	11
		Pont La Roche	4 et 25 Janvier	19
		Salaise / Sanne	24 Avril et 14 Mai	18
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation CFI Sénior :				26
CFI Séniors		St Peray	26 Aout et 12 Sept	17
		Tournon	5 Novembre et 3 décembre	9
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation GB :				14
GB Initiation	16 Heures	ROMANS	25 et 26 Novembre	14
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Foot à l'école : (Géré / Ligue animé / DDA)				18
Module	16 Heures	Charmes / Rhône	13 et 14 Février	18
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Foot en Marchant :				0
Module				
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Sport Adapté :				10
	8 heures	Guilherand	25.03.2025	10
Nombre total de stagiaires ayant participé aux CERTIFICATIONS:				7
	6 heures			
		Bourg Péage	5 Décembre	3
		Bourg Péage	27 Mars	4
Nombre total de stagiaires ayant participé aux Projet Clubs :				0
SENSIBILISATION PROJET CLUB	4 HEURES			
TOTAL GENERAL (FORMATIONS + CERTIFICATIONS):				287

AXE FORMATION DE CADRES: BILAN QUALITATIF:**POINTS POSITIFS:**

- *Les clubs sont toujours intéressés pour accueillir un ou plusieurs modules de formation.
- *La qualité d'accueil des clubs qui sont supports d'une formation et qui s'organise pour mettre des jeunes à disposition.

POINTS A AMELIORER:

- *Trouver et choisir des lieux fonctionnels et adaptés pour recevoir une formation (salle, terrain et public à disposition). Appropriation par les stagiaires de s'adapter à la formation en présentiels et distanciels. (Outils informatique, tuteurs en club et utilisation des outils vidéo ou support en amont et pendant la formation).

PERSPECTIVES:

Réflexion sur la formation Fital et Formation en direction des éducateurs et éducatrices en charges d'équipe féminine. Volonté de rencontrer les éducateurs / catégories sur de formatio continue en soirée.

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL – CAHIER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – SAISON 2024-2025

</

AXE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL: BILAN QUANTITATIF:				
PPF FILLES:				
CAT.:	ACTIONS:	LIEUX:	PERIODES:	NOMBRE DE JOUEUSES:
U15	RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL	VALENCE : PEFA	19/02/2025	20
U14 F	STAGE DEPARTEMENTAL	CHEYLARD	28/08/2024 au 29/08/2024	28
	MATCH AMICAL N°1	BEAUCHASTEL	18/09/2024	20
	MATCH AMICAL N°2	TOURNON	9/10/2024	15
	RID	LYON (TOLA VOLOGE)	22 au 23/10/2025	12
U14 F / U13 F / U12 F	1er TOUR DE DETECTION:	DAVEZIEUX / VALENCE / MONTELIMAR	6/09/2024	3
	1er TOUR DE DETECTION:	ANDANCETTE/ CHABEUIL / MONTELIMAR	25/09/2025	16
	6 Dates : CPS	CHANAS / PORTES / BOURG ST ANDEOL	OCTOBRE à DECEMBRE	19
U13 F	MATCH U13 F	TOURNON	29/01/2025	14
	RID U13 F	GENAS	5/02/2025	12
	DETECTION	CHABEUIL	11/06/2025	20
U12 F	DETECTION	CHABEUIL	11/06/2025	20
AXE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL: BILAN QUALITATIF:				
POINTS POSITIFS:				
*Bonne implication des clubs pour faire participer leurs joueurs ou leurs joueuses aux différentes actions de détection / Présence de Nbres clubs. *Bon relationnel avec la majorité des éducateurs des clubs. *La qualité d'accueil des clubs qui mettent à disposition leurs installations.				
POINTS A AMELIORER:				
*La difficulté pour trouver des installations sportives suffisamment grandes pour accueillir les opérations du PPF, notamment les mercredis hors vacances scolaires. *La possibilité d'avoir des jeunes arbitres officiels (du PEFA ou des clubs)				
PERSPECTIVES:				
*Mieux communiquer sur nos actions réalisées mais également vers nos clubs. *Pérenniser la participation des jeunes arbitres aux actions du PPF. *Valoriser les clubs qui nous accueillent.				



DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL
EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
RAPPORT D'ACTIVITE - SAISON 2024/2025



FOOT EN MILIEU SCOLAIRE: NBRES DE VISITES PAR ETABLISSEMENT AVEC LES CONCOURS

COLLEGES LYCEES:	ETABLISSEMENTS:	LIEUX:	VISITES / CONCOURS	APPELATIONS:	CLASSES:
COLLEGE	CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	1	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JOSEPH BEDIER	LE GRAND-SERRE	3	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE	2	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	ST JOSEPH	RUOMS	1	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JEAN ZAY	VALENCE	0	SECTION SPORTIVE Garçons RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JEAN ZAY	VALENCE	0	SECTION SPORTIVE Filles RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	0	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 4ème
COLLEGE	DE L'EUROPE JEAN MONNET	BOURG DE PEAGE	76 Séances	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 5ème
COLLEGE	ANDRE MALRAUX	ROMANS	2	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	ST LOUIS	TOURNON	2	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	FRANCOIS GONDIN	CHABEUIL	Fermeture en 2025/2026	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 5ème
COLLEGE	COLLÈGE PRIVÉ ANNE CARTIER	LIVRON SUR DROME	0	SECTION SPORTIVE FFF	5ème à 3ème
COLLEGE	COLLÈGE PRIVÉ SAINT FRANCOIS D'ASSISE	AUBENAS	0	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 5ème
COLLEGE	GEORGES GOUY	VALS LES BAINS	126 Séances	SECTION SPORTIVE	6ème à 3ème
COLLEGE	DE L'EDIT	ROUSSILLON	1	ATELIER FOOT	6ème à 3ème
COLLEGE	DIE	DIE	2 Fermeture Saison 2025-2025	ATELIER FOOT	6ème à 5ème
COLLEGE	COLLEGE LA BOISSIERE	VILLENEUVE DE BERG	2 Visites Ouverture en 2025-2026		6ème à 5ème
LYCEE	LPO MARCEL GIMOND LPO ASTIER LYCEE OLIVIER DE SERRE	AUBENAS	0	ATELIER FOOT	2nde à TERMINALE
LYCEE	LPO ALGOUD-LAFFEMAS	VALENCE	2	POLE D'EXCELLENCE DU FOOTBALL AMATEUR	2nde à TERMINALE

POINTS POSITIFS:

- *Bonne implication des établissements et des clubs pour faire vivre le Triple Projet.
- *Bon relationnel avec la majorité des éducateurs des clubs et professeur EPS.
- *La présence du DDA lors des visites d'établissements et des concours sont appréciés sur volontariat des établissements et des clubs. Organisation et rencontre annuelle avec les Professeurs EPS et Intervenants clubs permet d'avoir une formation continue sur la saison et faire le point sur les fonctionnements.
- *La présence du DDA lors des visites Thomas FONTANILSS sont également appréciés par les collèges sur demande des établissements.

PERSPECTIVES: 2025-2026

Le district en partenariat avec 3 établissements s'engagera sur l'animation de 3 poles de Performance SECTION SPORTIVE SCOLAIRE Collège et Lycée. L'objectif, accompagner les joueurs- joueuses-arbitres et les élèves dans leurs triples projets (Education, Réussite Scolaire, Perfectionnement). Ces licenciés de la FFF bénéficieront de structure d'entrainement de bon niveau en s'entraînant 3 fois / semaine dans le temps scolaire, avec des matchs pendant les vacances scolaires. Les séances seront animées par les salariés du DDA avec les professeurs EPS sur les 2 Pôles de Performance des collèges de Vals les bains et Grand Serre. Sur le niveau Lycee, le DDA s'engagera avec le Lycée Algoud LAFFEMAS de la 2nd à la terminale pour les joueurs et les Arbitres de club à raison de 3 à 4 séances par semaine sur les pratiques du foot à 11 / Futsal et Beach Soccer.

J. COMMISSION EDUCATIVE ET CITOYENNE**BILAN QUANTITATIF DES ACTIONS « FORMATION ET SENSIBILISATION »****INTERVENTIONS DE SENSIBILISATION (PREVENTION)****Interventions dans les clubs et sections sportives :**

⇒ 13 interventions clubs (détails ci-dessous) représentant 7 clubs :

Formation prévention	
Clubs	Catégories concernées
Vallon Pont d'Arc FC	1 interv. de U10 à U15 + 1 interv. U17
Livron JS	1 interv. U15 + 1 interv. U11+ 1 interv. U13
St Jean de Muzols FC	1 interv. U15 puis U20 + 1 autre interv. U17
Beaumontéléger ES	1 interv. U13 + 1 interv. U15 + 1 interv. U17
Bourg St Andéol SC	1 interv. de U9 à U13
Chomérac Ent.	1 interv. de U12 à U15
Ancône US	Interv. de U11 à U15

4 interventions dans les sections football : Interventions « terrain » sur l'optimisation de la performance (proprioception et gainage) ou en salle sur une partie théorique

- 1 intervention au collège Georges Gouy à VALS LES BAINS (4^{ème} à 3^{ème}) en salle
- 3 interventions à la classe foot de Davézieux (6^{ème} et 5^{ème}) 1 séance terrain et 2 séances en salle

ACTIONS REGULIERES ET QUOTIDIENNES DE LA COMMISSION DE PREVENTION

- Suivi des matches à risque (Analyse, classification, courriers ...) en lien avec la commission des arbitres et la commission de délégation
- Entretien téléphonique régulier avec les clubs
- Alimentation et analyse de l'observatoire des comportements sur Foot2000
- Gestion et accompagnement footclubs et Vie des Clubs (Création ententes, activité/inactivité, changement de noms ...)
- Gestion et paramétrage du barème de pénalisation

EVENEMENTS ET AUTRES INTERVENTIONS (Réunions, représentation,)

- Projet République et Laïcité de Vallon Pont d'Arc FC
- Participation à la « Semaine Verte » organisée par le Département de l'Ardèche (2 jours – 1 journée collégiens – 1 journée seniors)
- Rentrée du foot FFF au club de St Marcel lès Valence AS
- 2 RDV avec la SYTRAD pour projet « environnement »

- Assemblée Générale du District + soirée des récompenses
- RDV avec SDJES de la Drôme pour projet service civique
- Réunions prévention auprès de 3 clubs : SC Romans, Bg lès Valence FC et Valence FC
- Participation tournoi Futsal Valence au Polygone (village citoyen)
- Différentes réunions de préparation et participation Finales des coupes du District
- 2 Réunions service civique, Formation et apprentissage
- Réunion préparation et participation à « Mon Euro Féminin » du District à Chabeuil.
- Préparation et participation à la Finale départementale Pitch U13 à Tournon sur Rhône.
- Préparation et participation à la Journée Nationale des Débutants à Valence.
- Intervention prévention sur une école primaire de Bourg St Andéol (Ecole Simone VEIL) auprès de CM2
- Participation au jury du Programme éducatif Fédéral
- Participation au jury du dispositif « Toutes Foot »
- Centenaire du District

VIE DES CLUBS

- Accompagnement des clubs en début de saison pour les renouvellements d'entente via vie des clubs (Sur Footclub)
- Vie des clubs = Accompagnement administratif sur les demandes de changement de nom, reprise d'activité, renouvellement ou modification des groupements, cessations d'activité partielle ou totale. A ce titre, le Valence FC a changé de nom et va maintenant s'appeler « Espoirs Valentinois »
- Pas de demande de fusion ou groupement pour cette saison 2024/2025.
- 2 nouvelles affiliations de club en cette fin de saison :
 - Amicale Sportive des 3 becs (à Upie)
 - Atalanta Sud Vercors (à Vassieux en Vercors)

INSTRUCTIONS DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Gestion et rédaction des dossiers d'instruction disciplinaire

40 dossiers d'instruction traités durant cette saison 2024/2025 :

- AC de l'Allet – Eyrieux Embroye 2 seniors D3 pC
- Beaumontélégier ES 2 – Bg lès Valence FC 2 seniors D4 pD
- Beaumontélégier ES – Bg lès Valence FC seniors D1
- Bg lès Valence FC – St Marcel lès Valence FC U20 D2 pB
- Bg lès Valence Homenetmen – Crest Aouste 2 coupe XB
- Bg lès Valence FC – Chavanay AS U15 D1 pA
- Bg lès Valence FC 2 – Beaumontélégier ES 2 seniors D4 pD
- Bg St Andéol SC – Pierrelatte Atom'sport U20 D1
- Bg lès Valence Homenetmen – AC de l'Allet seniors D3 pC
- O. Centre Ardèche – Portes lès Valence FC U17 D2 pB
- Chomérac Ent. – Bg St Andéol SC U20 D1
- Ent Vallée Jabron Valdaine FC – Vallis Auréa U17 D1
- Hermitage FC – AS du Dolon seniors D3 pB
- Le Laris Et.S – St Marcel lès Valence AS senior D4 pB
- Le Teil Melas – Ent. Montélier/Chabeuil U20 D2
- Le Teil Melas – Joyeuse St Paul et St Marcel lès Valence AS U20 (1 dossier pour 2 affaires identiques)
- Mahorais FC – Chatuzange le Goubet FC seniors D4 pD
- Mauves RC – Bren FC coupe XB
- Montélimar FC – Sud Ardèche U17 D2 pB
- Montélimar FC 3 – Vallée Jabron US 2 seniors D4 pE
- Montélimar US – Bg St Andéol SC U20 D1
- Pierrelatte Atom'sport – St Romain La Sanne U18F à 8
- Pont la Roche US – Chatelet FC seniors D2 pA
- Portes Htes Cevennes – Vallon Pont d'Arc U17 brassage pG

- Portes Htes Cevennes – Montélimar FC seniors D2 pB
- Saillans Cj – Savasse RC 2 seniors D5 pE
- Salaise Rhodia O. – Pierrelatte Atom'sport U20 D1
- St Jeure d'Ay – ES Nord Drôme seniors D4 pA
- St Just St Marcel US – Ancône US U13 D4 pF
- St Paul 3 Châteaux – Pierrelatte Atom'sport U18F à 8
- St Paul 3 Châteaux – St Romain La Sanne U18F à 8
- St Restitut – Malissard ES U17 Brassage pD
- St Romain La Sanne 2 – St Donat AM.S seniors F à 11 D1
- Turquoise FC – Montélier US seniors D4 pD
- Turquoise FC 2 – Bg lès Valence Homenetmen seniors D5 pD
- Valdaine FC – Romans PS seniors D1
- Valensolles AS – Turquoise FC seniors D4 pD
- Vals lès Bains US 2 – Rochegude FC 2 seniors D5 pG
- Veyras US – Aubenas FC coupe RG

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Voici maintenant 11 saisons que le Programme Educatif Fédéral existe et prend une part importante sur le développement et le projet éducatif des clubs. Les outils de suivi et d'inscription à ce dispositif ne cesse d'évoluer et se font maintenant exclusivement via Portailclub. Les clubs doivent écrire leur projet éducatif et renseigner leur référent PEF pour pouvoir s'inscrire. Durant cette saison, il y a eu 50 clubs participants à ce programme contre 54 la saison passée soit une diminution de 7% des clubs adhérents.

Concernant ce dossier, tout au long de la saison, il y a de l'information, de la coordination, du conseil et un suivi du travail des clubs engagés dans le programme.

Le PEF a toujours un site dédié (<https://pef.fff.fr/>) depuis 4 saisons. Les clubs peuvent consulter les fiches numérisées du classeur et envoient leur fiche action via leur compte footclub (ou Portailclub).

Au début du mois de mai, l'ensemble des clubs a envoyé un total de 168 actions éducatives (contre 164 pour la saison précédente). Ce chiffre est très satisfaisant et montre l'activité et l'engagement des clubs dans leur projet éducatif.

Enfin, pour sa 5^{ème} édition, un challenge PEF de la meilleure action au niveau du District a été mis en place. En cette fin de saison, un jury s'est réuni pour élire les 3 meilleures actions.

Le podium de la meilleure action 2024/25 est :

1^{er} : FC Hauterives US Grand Serre pour l'action « En route vers l'inclusion »

2^{ème} : Cheylard FC pour l'action « NXT Génération Coach »

3^{ème} : Valence O. pour l'action « Partage ma course »

Challenge PEF National : Chaque District doit proposer un club à la Ligue ayant rempli le plus de critères détaillés ci-contre (Nombre d'actions durant la saison, nombre de thèmes différents traités, la variété du public visé et les actions innovantes). Sur tous ces critères, le jury du District a également élu un podium qui sera valorisé lors de la soirée des récompenses :

1^{er} : Vallon Pont d'Arc FC

2^{ème} : Beaumontélégier ES

3^{ème} ex aequo : ACE FC

3^{ème} ex aequo : St Jean de Muzols FC

Le vainqueur de ce podium, Vallon Pont d'Arc FC, a donc été proposé pour le jury Ligue et concourir pour le Challenge PEF National. Pour notre plus grand plaisir, le club de Vallon Pont d'Arc FC a également été lauréat du jury régional et sera donc présent à Clairefontaine le week-end du 28 et 29 juin prochain pour représenter notre District.

Voici la liste des 51 clubs engagés : 29 clubs de Drôme et 16 clubs d'Ardèche et 6 clubs hors département Drôme Ardèche (Salaise Rhodia, AS du Dolon, US 2 Vallons, Chavanay AS, Mont Pilat Foot, Bourg Argental FC)

ACE (Allex, Chabrillan Eure)	Montélier US
AS du Dolon	Montélimar FC
Bas Vivarais US	Montélimar US
Beaumontélégier ES	Montmeyran US
Boulieu lès Ann. ES	Mours St Eusèbe US
Bourg Argental FC	Nord Drôme ES
Bourg St Andéol SC	Pierrelatte Atom'sport
Bren FC	Plateau Ardéchois FC
Chabeuil FC	Pont la Roche US
Chateauneuf de Galaure	Portes lès Valence FC
Chateauneuf sur Isère C.OM	Roiffieux AV
Chatuzange Le Goubet FC	Romans PS
Chavanay AS	Salaise Rhodia O.
Cheyhard FC	St Donat AM.S
Chomérac Ent	St Jean de Muzols FC
Cornas AS	St Marcel lès Valence AS
Crest Aouste Ent.	St Rambert d'Albon FC
Davézieux US	Sud Ardèche Assaf
Drôme Provence US	Tain Tournon RC
Eyrieux Embroye FC	US 2 Vallons
FC 540	Val d'Ay US
Hauterives GS	Valence O.
La Veore Montoisson AS	Vallée du Jabron US
Le Cheylard FC	Vallis Auréa Foot
Livron JS	Vallon Pt d'Arc FC
Mont Pilat Foot	

Accompagnement et/ou réunion (en visio) pour présentation du PEF et mise en place par les services civiques ou salariés de club (Chatuzange le Goubet FC, Montélier US, Bas Vivarais US, Beaumontélégier ES, Romans PS, St Rambert d'Albon FC, La Veore Montoisson AS, Chomérac Ent.)

Réunion de travail avec les partenaires PEF pour proposer divers sujets aux clubs qui le souhaitent :

- Addiction France (Sensibilisation sur la drogue et l'alcool)
- Sytrad (Syndicat de tri des déchets – actions sur l'environnement). Participation du Sytrad lors de 2 de nos journées évènementielles (Mon Euros Féminin et la JND à Valence)
- Aésio. Participation d'Aésio lors de « Mon Euro Féminin »
- France Victimes. Organisme qui accompagne les victimes de violences diverses. La structure dans la Drôme se nomme REMAID et dans l'Ardèche l'AMAV
- Colosse aux pieds d'Argile. Organisme pour des interventions des violences sexuelles dans le sport.

STRUCTURATION DES CLUBS

- 1 réunion club, présentation des différents financements de projet.
- Gestion des différents dispositifs initiés par la FFF (PEF, puissance Foot « accompagnement scolaire, Toutes Foot et dictée des clubs)
- 2 jurys (Programme Educatif Fédéral et Toutes Foot)
- Découverte du « plan d'engagement » initié et mis en place par la FFF

SUIVI SERVICE CIVIQUE

Prise d'information et travail avec les organismes partenaires (Département de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que des CDOS de la Drôme et de l'Ardèche) pour cette 3ème saison de gestion.

Accompagner et renseigner les clubs en demande de service civique pour les aider à définir les missions durant la saison. Accompagnement possible du service civique sur des formations fédérales et autres diplômes en vue d'une professionnalisation et d'une structuration de club.

Présentation d'un projet visant à demander un numéro d'agrément auprès SRJES (Service Régional Jeunesse et Sport) nous permettant d'obtenir des services civiques en intermédiation avec les clubs (Gestion administrative et contractuelle des services civiques) pour la saison 2025/2026.

Dispositif « PUISSANCE FOOT » et « CLUB LIEU DE VIE »

PUISSANCE FOOT :

Dispositif qui existe depuis quelques saisons au sein de la FFF. C'est un accompagnement scolaire que le club peut proposer à ses licenciés selon 3 niveaux d'implication. Le club doit définir un temps d'accueil régulier chaque semaine et une salle convenable pour travailler. Pour cette 3ème saison, le District a continué de mener ce dossier. J'ai informé et suivi les clubs sur ce dispositif et gérer ce dossier.

Voici la liste des clubs inscrits cette saison 2024/25 :

- Vallon Pont d'Arc FC
- Tain Tournon RC
- Roiffieux AV.S
- Chavanay AS
- Valence O.
- Davézieux US
-

CLUB LIEU DE VIE :

Dispositif visant à faire vivre et dynamiser son club house à travers des actions, réunions, formations et événements tout au long de la saison. L'objectif est d'informer les clubs en fin de saison pour que ceux-ci s'inscrivent sur un lien proposé au mois de juin. Le travail se fait ensuite en lien direct avec la Ligue sur le dépôt des actions sur la plateforme « Be-sport ».

Appel à projet « Toutes Foot »

Dossier entrant dans sa 3ème saison, initié par la FFF, qui vise à développer le football féminin à travers un appel à projet. Les inscriptions se sont faites durant toute la saison. L'inscription étant validé sur retour de leur dossier. Les clubs ont ainsi pu travailler et proposer plusieurs actions suivant 2 axes :

- 1/ Augmenter le nombre de pratiquantes
- 2/ Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

Comme le fonctionnement du PEF, le dispositif « Toutes Foot » s'est doté du même fonctionnement, à savoir d'envoyer les actions réalisées via Portail club. Ils avaient également la possibilité de créer et d'envoyer une vidéo de 2 minutes maximum (facultatif) sur la présentation du club et des actions réalisées.

Mise en place durant début mai d'un jury (composé de la commission féminine et de 2 techniciens) pour l'élection du jury départemental.

Voici la liste des clubs s'étant inscrits à ce dispositif (7 clubs sur les 14 inscrits ont renvoyé des actions) :

- Alboussière AS
- St Jean de Muzols FC
- Villevocrance AS
- Bas Vivarais US
- Cornas AS
- Chateauneuf sur Isère C.OM
- Chabeuil FC
- FC 540
- Vallon Pont d'Arc FC
- Hauterives GS
- Romans PS
- Rhône Crussol Foot
- US 2 Vallons
- Davézieux US

Le jury a dû sélectionner 3 clubs qui ont été qualifiés pour participer au jury de Ligue.

Les 3 clubs lauréats de Drôme Ardèche pour cette saison sont :

- St Jean de Muzols FC
- FC 540
- Villevocrance AS

Le District Drôme Ardèche de Football a également participé à cet appel à projet dans la catégorie « District et Ligue ». Nous avons proposé 6 actions et créé la vidéo de présentation. Le dossier a été envoyé à la FFF pour participer au jury national.

Les 6 actions sont :

- Foot Loisir Féminin
- Mon Euro féminin
- Mini championnat Futsal féminin
- Rassemblement Foot Féminin
- La rentrée des filles
- Challenge Jean Pierre VAUX

Travail et réunions avec les instances

- Formation de 2 jours, via le plan d'engagement de la FFF, sur les thèmes des violences sexistes et sexuelles puis des valeurs de la République et Laïcité.
- Webinaire FFF sur le dispositif « Toutes Foot »
- Webinaire FFF sur le PEF
- Webinaire FFF sur le foot loisir et Foot santé
- Visio FFF sur la généralisation des interfaces pour le Foot d'Animation et foot loisir
- Webinaire FFF sur le thème « Stop aux violences et discriminations »

K. COMMISSION DE L'ARBITRAGE**PREAMBULE**

Un nouveau salarié a remplacé l'ancien CTDA, une année de transition, rythmée par des nouveaux projets et la consolidation des acquis.

4 Formations Initiales en Arbitrage ont été proposés aux candidats, 3 réunions techniques décentralisées et des recyclages pour chacune des catégories.

Un développement de l'accompagnement du tutorat

Interventions au Pôle d'Excellence du Foot Amateur

FORMATION INITIALE (candidats arbitres adultes et jeunes)

CANDIDATS ADULTES ET JEUNES		
SESSION	CANDIDAT(E)S INSCRIT(E)S	REFUSÉS
Août 2024	22 dont 0 féminine	7
Octobre 2024	28 dont 3 féminines	5
Janvier 2025	19 dont 1 féminine	6
Février 2025	26 dont 0 féminine	8

1 candidate a participé à la formation initiale 100% féminines organisée par la LAURA Foot.

Au total, 70 candidats dont 5 féminines ont été admis au cours de la saison 2024/2025 avec un taux de réussite de 73%.

La réunion de fidélisation (séance N°8 de la FIA) qui clôturait le cursus de formation des arbitres stagiaires adultes et jeunes formés au cours de cette saison sportive s'est déroulée le vendredi 23 mai 2025 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

A l'issue de cette soirée, chaque arbitre présent a reçu son écusson d'arbitre en présence des membres de la CDA et de l'UNAF ainsi que leurs parents et/ou accompagnateurs.

FORMATION CONTINUE (arbitres adultes et jeunes)

ARBITRES ADULTES			
CATEGORIES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSÉS
AG des arbitres	127	0	3
Arbitres-Assistants	17	0	5
Arbitres District 4	34	15	1
Arbitres District 3	24	0	5
Arbitres District 1 et 2	26	0	2

JEUNES ARBITRES			
CATEGORIES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSÉS
AG des arbitres	73	2	/
Matinées (2 samedis)	60	16	1

ARBITRES ADULTES ET JEUNES (réunions techniques)	
LIEU	PRÉSENTS
CHATEAUNEUF DU RHÔNE	30
SARRAS	36
GUILHERAND-GRANGES	49

Au cours de cette saison sportive, 4 assemblées générales (durée : une demi-journée) ont été organisées (samedi 31 Août 2024 à MOURS SAINT EUSEBE et 14 septembre 2024 à PORTES LES VALENCE). Un rattrapage du test physique et du test vidéo a été organisé à PONT DE L'ISERE

En novembre 2024, 115 arbitres (toutes catégories confondues) ont participé aux 3 réunions techniques (sur la base du volontariat) qui ont été mises en place par secteur géographique (CHATEAUNEUF DU RHÔNE, SARRAS et GUILHERAND-GRANGES).

Par ailleurs, 4 matinées de formation pour les arbitres adultes par catégorie et 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres (et des stagiaires) se sont déroulées tout au long de la saison sportive.

Une matinée de formation (rattrapage) a été programmée le samedi 29 mars 2025.

Enfin, 3 séances supplémentaires pour effectuer le test physique (TAISA) ont été proposées aux arbitres adultes et jeunes en activité.

FORMATION ELITE (préparation théorique : questionnaire sur les lois du jeu et rapport disciplinaire vidéo)

CANDIDATS ARBITRES ADULTES ET JEUNES			
DATE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMIS
Janvier 2025	1 candidat Adulte	1 candidat Adulte	1
Juin 2024	1 candidat A + 1 Jeube + 1 PEFA	2 candidats + 1 PEFA	1 Adulte

La CDA pour cette nouvelle saison avait laissé la possibilité aux candidats de postuler au sein du groupe promotionnel. Lors de sa réunion, elle a validé les demandes, mais a aussi complété la liste des

participants pour donner suite aux différents retours proposés par les membres qui ont observé. Au total, le groupe était composé de 11 candidats.

L'organisation était une alternance de visio et de présentiel.

FORMATION SPECIFIQUE BEACH SOCCER

Aucune formation spécifique « arbitrage Beach Soccer » n'a été mise en place au cours de cette saison sportive.

Néanmoins, 2 arbitres formés ont été désignés sur le championnat départemental qui a lieu en soirée courant du mois de juin sur 2 sites : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

En fonction de l'évolution départementale et régionale de cette pratique. Une nouvelle session verra le jour en 2026.

INTERVENTION SECTION SPORTIVE A FILIERE ARBITRAGE (PEFA VALENCE)

JOURS D'INTERVENTION
Mardi – Mercredi - Jeudi

L'animation de la section sportive à filière arbitrage (PEFA) tout au long de l'année scolaire à hauteur de 2 séances par semaine permet aux élèves de suivre leur scolarité tout en pratiquant l'arbitrage au quotidien. Le lundi consistait à coordonner les interventions de la semaine. Mardi et jeudi, un travail à dominante athlétique. Et les mercredis, les observations de matchs étaient réalisées sur des rencontres officielles, de la section ou des établissements voisins.

Le PEFA a désigné un arbitre au championnat de France UNSS garçons, 5 au championnat de France UNSS filles, 2 à la finale interacadémique de Futsal.

Par ailleurs, Mikail AKYUREK a été nommé Jeune Arbitre de la Fédération, et Théo QUINQUETON rejoint le groupe Aspirant JAF.

Plusieurs dates pour le concours d'entrée au PEFA (année scolaire 2025/2026) ont été programmées :

Mercredi 16 Avril, Jeudi 17 Avril, Mercredi 7 Mai et Mercredi 14 2025. La sélection des candidats a été établie selon les directives de la Direction de l'Arbitrage (entretien, dossier scolaire, tests physiques et observations...).

Ainsi, 4 nouveaux élèves intégreront le PEFA en septembre 2025, ce qui porte le nombre à 8 élèves pour l'année scolaire 2025/2026.

FORMATION DES OBSERVATEURS ET TUTEURS

La formation annuelle des observateurs et tuteurs s'est déroulée le mercredi 11 septembre 2024 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Au cours de cette soirée, plusieurs sujets ont été abordés, à savoir :

- Bilan de la saison 2023/2024
- Directives techniques et administratives
- Travail de groupe

L'objectif principal de cette formation est d'uniformiser le rôle et la mission de l'observateur et/ou tuteur.

Le travail consistait, en fonction des 4 grandes thématiques de l'observation, à faire émerger les éléments primordiaux en tutorat, et en observation.

VI. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

A. ARTICLE 10 – U13

Texte actuel	Texte proposé
U13 En cas d'inscription de plusieurs équipes, il est obligatoire d'inscrire ces équipes au minimum à deux niveaux différents. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même poule. Phase de brassage : de septembre aux vacances de Toussaint 3 niveaux au choix, 4 journées • Plateaux à 3 équipes 1ère Phase : de novembre aux vacances de Février. Poules de 8 équipes, 7 journées • 6 niveaux : D1, D2, D3, D4, D5, D6 en fonction des résultats des poules de brassage Des montées possibles, pas de descentes. 2ème phase : de Mars à Mai : Poules de 8 équipes, 7 journées • 6 niveaux : D1, D2, D3, D4, D5, D6 • 1 niveau Critérium Ligue	U13 Les inscriptions sont réalisées par les clubs selon leur choix sur les niveaux d'engagement proposés : -Excellence, -Promotion, -1ère Division. En cas d'inscription de plusieurs équipes, il est obligatoire d'inscrire ces équipes au minimum à deux niveaux différents. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même poule. EXCELLENCE : Pour le niveau Excellence, les clubs seront répartis en D1 ou D2 selon l'indice U13 (Ratio nombre Pts/match joués en U13D1 sur les 5 dernières saisons). 16 équipes ayant le plus fort ratio seront retenues pour le niveau D1. Les autres équipes seront engagées en D2. 1ère PHASE : D1 : 2 poules de 8, 7 journées. D2 : x poules de 8 selon le nombre d'engagés au niveau Excellence, 7 journées. 2ème PHASE : U13 CRITERIUM : Pour déterminer la répartition des équipes par District, la Commission Régionale de Suivi des Championnats effectuera un ratio entre le nombre de licenciés U12 et U13 garçons et filles par district et le nombre total de licenciés U12 et U13 garçons et filles de la Ligue au 30 avril de la saison N-1. Le nombre d'équipes issues du District Drome-Ardèche retenues sera annoncé par voie de PV dès que possible. Les équipes participantes au CRITERIUM U13 répondront aux exigences prévues dans le règlement de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et répondre favorablement à l'engagement du club dans la démarche de structuration. Les clubs devront être Labélisés ou être enregistrés dans la démarche de structuration (CANDIDATURE RECUE reçu avant le 15 mai de la saison précédente et première visite club réalisée avant le 15/12 de la saison en cours, et dossier de diagnostic déposé avant le 15/11 de la saison en cours). Vous pourrez retrouver le règlement intégral de la

	compétition U13 Criterium dans les règlements généraux de la LAuRAFoot, Titre VI, Chapitre 1, Section 6. D1 : 2 poules de 8 ; remplacement des équipes promues en U13 CRITERIUM par des équipes issues du niveau D2, 7 journées. D2 : x poules de 8 selon le nombre d'engagés au niveau Excellence, et complétées par des équipes issues de D3, selon les résultats de la 1ère Phase, 7 journées. PROMOTION & 1ère DIVISION : PHASE DE BRASSAGE : 4 journées, • Plateaux à 3 équipes. 1ERE PHASE : Poules de 8 équipes, 7 journées. • 4 niveaux : D3, D4, D5, D6 en fonction des résultats des poules de brassage : Que des montées possibles, pas de descentes. 2é PHASE :: Poules de 8 équipes, 7 journées. • 4 niveaux , D3, D4, D5, D6. Les niveaux seront complétés par des équipes issues des niveaux inférieurs pour constituer des poules de 8. Tous les premiers de poules de la première phase joueront au niveau supérieur. Il sera fait appel à des deuxièmes de poules en cas de nécessité. Il n'y pas de transition automatique d'une saison à l'autre. Les clubs renouvellent leurs engagements aux niveaux souhaités avant le début de la saison selon les dates d'engagement.
--	---

B. CHAMPIONNAT U15 - ARTICLE 3.2.1.

Texte actuel

3.2.1. Championnat U15

Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14.

Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer.

Les joueurs(es) licenciés((es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.

D1 : 1 poule de 10 équipes.

A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U15 R2. Si le club ne répond pas favorablement, alors le 2ème monte en U15R2.

Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, L'équipe classée troisième accèderait à sa place.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

D2 : 2 poules de 10 équipes.

A l'issue de la saison : 2 montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accèderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

4 descentes en D3. Les 9ème et 10ème de chaque poule descendent en D3. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, D4 et D5 de la 2ème phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase : D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : 2 poules de 10 équipes.

Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

D5 : x Poules.

Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

A l'issue de la saison,

D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accèderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Brassage pour la saison suivante.

D4 :

Toutes les équipes sont réintégré en Phase de Brassage pour la saison suivante.

D5 :

Toutes les équipes sont réintégrées en D3 Phase de Brassage pour la saison suivante.

Texte proposé (Pour la saison 2025 -2026)

3.2.1. Championnat U15

Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14.

Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer.

Les joueurs(es) licenciés((es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), ~~celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D1 : 1 poule de 10 équipes.

A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U15 R2 (+ éventuellement U16R2). Si le club ne répond pas favorablement, alors le 2ème monte en U15R2.

Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, L'équipe classée troisième accèderait à sa place.

~~2~~ 1 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application ~~de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D2 : 2 poules de 10 équipes.

A l'issue de la saison : 2 montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accèderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

~~4~~ 2 descentes en D3. Les ~~9ème et~~ 10ème de chaque poule descendent en D3. En cas de descentes supplémentaires ~~il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, D4 et D5 de la 2^{ème} phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase :

D3 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les ~~20~~ 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes.

Les ~~20~~ 30 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

D5 : x Poules.

Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

A l'issue de la saison,

D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Brassage pour la saison suivante.

D4 :

Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

D5 :

Toutes les équipes sont réintégrées en D3 Phase de Brassage pour la saison suivante.

FIN SAISON 2025-26									
<u>U15 Accession LAURA : Le même club club accède en U15R2 (et U16R2 éventuellement)</u>									
U15D1									
Début saison	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes de Ligue U15R2 et/ou 14R1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U15R2 (+Evt 16R2)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maintien en U15D1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Descentes de D2	1	1	1	2	3	4	5	6	7
Montées de D2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
U15D2									
Début saison	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Descentes de D1	1	1	1	2	3	4	5	6	7
Montées en D1	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Descentes en D3	2	2	2	2	3	4	5	6	7
Montées de D3	9	8	7	6	6	6	6	6	6
Total Fin saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
U15D3									
Début 2é phase	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Descentes de D2	2	2	2	2	3	4	5	6	7
Montées en D2	9	8	7	6	6	6	6	6	6
Retour vers Brassages	15	16	16	16	16	16	16	16	16

Texte proposé (Pour la saison 2026 -2027)

3.2.1. Championnat U15

Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14.

Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer.

Les joueurs(es) licenciés((es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), ~~celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D1 : 1 poule de ~~10~~ 12 équipes.

A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U15 R2 (+ éventuellement U16R2). Si le club ne répond pas favorablement, alors le 2ème monte en U15R2.

Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accèderait à sa place.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires ~~il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D2 : 2 poules de ~~10~~ 12 équipes.

A l'issue de la saison : 2 montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accèderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

~~4~~ 6 descentes en D3. Les 8ème, 9ème et 10ème de chaque poule descendent en D3. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, D4 et D5 de la 2^{ème} phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase :

D3 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les ~~20~~ 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes.

Les ~~20~~ 30 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

D5 : x Poules.

Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

A l'issue de la saison,

D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Brassage pour la saison suivante.

D4 :

Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

D5 :

Toutes les équipes sont réintégrées en D3 Phase de Brassage pour la saison suivante.

SAISON 2026 - 27 et SUIVANTES									
<u>U15 Accession LAURA : Le même club club accède en U15R2 (et U16R2 éventuellement)</u>									
U15D1									
Début saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de Ligue U15R2 et/ou 14R1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U15R2 (+Evt 16R2)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maintien en U15D1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Descentes en D2	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées de D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
U15D2									
Début saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées en D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes en D3	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées de D3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total Fin saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
U15D3									
Début 2é phase	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Descentes de D2	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées en D2	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Retour vers Brassages	25	26	26	26	26	26	26	26	26

C. CHAMPIONNAT U17**Texte actuel****VI. Championnat U17**

Détermination des montées et des descentes.

Les cas non prévus seront réglés par la commission des compétitions des jeunes. Les joueurs doivent être licenciés U17,

U16. Les joueurs licenciés U15, au nombre maximum de trois, peuvent également y participer à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U16 (R2) : Réintégration en District U17 D1.

Descente de Ligue U18 (R2) : Réintégration en District U17 D1 pour tout club ne possédant pas d'équipe à ce niveau pour la saison N+1. Cette disposition n'entraîne pas de descente supplémentaire de U17D1 vers U17D2.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue). En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.

D1 : 1 poule de 10 équipes.

A l'issue de la saison :

Le 1er monte en ligue U18R2. Le club montant conservera alors une équipe en U17D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accéderait à sa place.

2 Descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlement Sportifs du District

D2 : 2 poules de 10 équipes.

A l'issue de la saison :

Montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

Descentes en D3. Les 9^e et 10^e de chaque poule descendent en D3.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, et D4 de la 2^e phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) et les nouvelles équipes sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : x poules de 10 équipes.

Les équipes non retenues en D3 intègrent la D4. De nouvelles équipes pourront intégrer la D4.

A l'issue de la saison D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante

A l'issue de la saison D4 :

Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

Texte proposé (A compter de la saison 2025-26)

VI. Championnat U17

Détermination des montées et des descentes.

Les cas non prévus seront réglés par la commission des compétitions des jeunes. Les joueurs doivent être licenciés U17,

U16. Les joueurs licenciés U15, au nombre maximum de trois, peuvent également y participer à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U16 (R2) : Réintégration en District U17 D1.

Descente de Ligue U18 (R2) : Réintégration en District U17 D1 pour tout club ne possédant pas d'équipe à ce niveau pour la saison N+1. Cette disposition n'entraîne pas de descente supplémentaire de U17D1 vers U17D2.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue + (plus) le maintien en U17 D1 de l'accédant en U18R2. En cas de descente(s) supplémentaire(s), ~~celle(s) ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison,~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D1 : 1 poule de 10 équipes.

A l'issue de la saison :

Le 1er monte en ligue U18R2. Le club montant conservera alors une équipe en U17D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accéderait à sa place.

~~2~~ 1 Descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application du tableau ci-dessous

D2 : 2 poules de 10 équipes.

A l'issue de la saison :

Montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

Descentes en D3. Les ~~9^é~~ 10^é de chaque poule descendent en D3.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, et D4 de la 2^é phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) et les nouvelles équipes sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase :

D3 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les ~~20~~ 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : x poules de 10 équipes.

Les équipes non retenues en D3 intègrent la D4. De nouvelles équipes pourront intégrer la D4.

A l'issue de la saison D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 et le meilleur 3^e (Article 28.1 des Règlements Sortifs du District) montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante

A l'issue de la saison D4 :

Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

SAISON 2025-2026									
U17D1									
Début saison	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Descentes de Ligue U16R2 + U18R2 (éventuel) + Maintien accédant	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U18R2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Descentes vers D2	1	1	1	2	3	4	5	6	7
Montées de D2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
U17D2									
Début saison	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Descentes de D1	1	1	1	2	3	4	5	6	7
Montées en D1	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Descentes vers Brassages	2	2	2	2	3	4	5	6	7
Montées de D3	9	8	7	6	6	6	6	6	6
Total Fin saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
U17D3									
Début 2 ^e phase	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Descentes de D2	2	2	2	2	3	4	5	6	7
Montées en D2	9	8	7	6	6	6	6	6	6
Retour vers Brassages	16	16	16	16	16	16	16	16	16

Texte proposé (A compter de la saison 2026-27)

VI. Championnat U17

Détermination des montées et des descentes.

Les cas non prévus seront réglés par la commission des compétitions des jeunes. Les joueurs doivent être licenciés U17, U16. Les joueurs licenciés U15, au nombre maximum de trois, peuvent également y participer à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U16 (R2) : Réintégration en District U17 D1.

Descente de Ligue U18 (R2) : Réintégration en District U17 D1 pour tout club ne possédant pas d'équipe à ce niveau pour la saison N+1. Cette disposition n'entraîne pas de descente supplémentaire de U17D1 vers U17D2.

Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue + (plus) le maintien en U17 D1 de l'accédant en U18R2. En cas de descente(s) supplémentaire(s), ~~celle(s) ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison,~~ il sera fait application du tableau ci-dessous.

D1 : 1 poule de ~~10-12~~ équipes.

A l'issue de la saison :

Le 1^{er} monte en ligue U18R2. Le club montant conservera alors une équipe en U17D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accèderait à sa place.

~~3~~ 3 Descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlement Sportifs du District.

D2 : 2 poules de ~~10-12~~ équipes.

A l'issue de la saison :

Montées en D1. Le premier de chaque poule monte en D1. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1. Descentes en D3. 7 descentes Les ~~9^é et 10^é~~ 10^é, 11^é, 12^é de chaque poule ainsi que le moins bon 9^é (application de l'article 28.2 des Règlement Sportifs du District) descendent en D3.

D3 : (x équipes)

1ère Phase : Phase de brassage.

Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, et D4 de la 2^e phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) et les nouvelles équipes sont réparties en x poules de 8 ou 10.

2ème phase :

D3 : ~~2~~ 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les ~~20~~ 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

D4 : x poules de 10 équipes.

Les équipes non retenues en D3 intègrent la D4. De nouvelles équipes pourront intégrer la D4.

A l'issue de la saison D3 :

Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2.

Toutes les autres équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante

A l'issue de la saison D4 :

Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

SAISON 2026-2027 et suivantes									
U17D1									
Début saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de Ligue U16R2 + U18R2 (éventuel) + Maintien accédant.	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U18R2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Descentes vers D2	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées de D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
U17D2									
Début saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées en D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes vers Brassages	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées de D3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total Fin saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
U17D3									
Début 2 ^e phase	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Descentes en D2	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées en D2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Retour vers Brassages	16	16	16	16	16	16	16	16	16

D. ARTICLE 19 : FORFAIT

Texte actuel	Texte proposé
19.3 En cas de forfait général ou sanction disciplinaire : Au troisième (3) forfait d'une équipe, le forfait général est prononcé Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. - Si une telle situation intervient avant les cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. -Si une telle situation intervient au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0. Il est généralement fait application des dispositions de l'article 130 des Règlements Généraux de la F.F.F., sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prises par la commission d'organisation.	19.3 En cas de forfait général ou sanction disciplinaire : Au troisième (3) forfait d'une équipe, le forfait général est prononcé Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. - Si une telle situation intervient avant les cinq (5) dernières rencontres de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. - Pour une compétition comportant moins de 12 journées, Si une telle situation intervient avant les trois (3) dernières rencontres de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. - Si une telle situation intervient au cours des cinq (5) dernières rencontres de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0. - Pour une compétition comportant moins de 12 journées, Si une telle situation intervient au cours des trois (3) dernières rencontres de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0. Il est généralement fait application des dispositions de l'article 130 des Règlements Généraux de la F.F.F., sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prises par la commission d'organisation.

E. DISPOSITIONS FINANCIERES

Texte actuel	Texte proposé
<u>Dispositions Financières</u> ARTICLE 113 : <u>Paiement des amendes et des sommes dues au District</u> 1. Les Clubs devront s'acquitter des sommes dues au District (cotisations, engagements, droits de tournois, coût des stages de formation, participation à la souscription gratuite, etc...), par prélèvement automatique sur le compte bancaire qu'ils désigneront, à titre exceptionnel par chèque bancaire. 2. Cinq relevés de compte seront établis chaque saison aux dates suivantes, 10 septembre, 10 novembre, 10 janvier, 31 mars et 10 juin. Ils seront transmis aux clubs par courriel (jour J) sur leur site informatique officiel. Ces relevés devront être réglés dans un délai de 20 jours (J +20) en cas de paiement par chèque. Quant aux prélèvements, ils interviendront le 20ème jour (J + 20) suivant la date d'émission du relevé. Passé ce délai un premier rappel sera effectué par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club avec demande de règlement sous 15 jours. (J +35). 3. Les clubs en difficulté pourront solliciter un plan de règlement échelonné. Celui-ci devra être soumis au District avant la date d'échéance Initiale de 20 jours (J+20). Sa mise en œuvre implique l'accord express préalable du Trésorier du District. Tout manquement au plan ainsi convenu entrainera aussitôt sa caducité. ARTICLE 114 : <u>Sanctions en cas de non-paiement des sommes dues</u> 1.En cas de non-paiement des sommes dues à l'issue du délai de 15 jours (J + 35) suivant la première relance amiable ou du non-respect du plan de règlement convenu, une seconde relance sera effectuée par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club mettant le club débiteur en demeure de régulariser sa situation dans un délai ultime de 10 jours (J + 45) faute de quoi le dossier sera transmis à la Commission des Règlements pour la suite à donner. Celle-ci après avoir constaté le défaut de paiement prononcera un retrait de quatre points au classement du championnat qui prendra effet dès la publication du procès-verbal de la décision prise. Cette pénalité s'appliquera à l'équipe évoluant au niveau le plus élevé du championnat du District (Seniors, Féminines ou Jeunes). Le club sera corrélativement enjoint de régulariser sa situation dans un délai de 15 jours (J +60)	<u>Dispositions Financières</u> ARTICLE 113 : <u>Paiement des sommes dues au District</u> 1. Les Clubs doivent s'acquitter des sommes dues au District (cotisations, engagements, droits de tournois, coût des stages de formation, etc...), par prélèvement automatique sur le compte bancaire qu'ils désignent, à titre exceptionnel par chèque bancaire. 2. Cinq relevés de compte sont établis chaque saison aux dates suivantes, 10 septembre, 10 novembre, 10 janvier, 31 mars et 10 juin. Ils sont transmis (jour J) par courrier électronique sur l'adresse officielle du club. Ces relevés doivent être réglés dans un délai de 20 jours (J +20). Quant aux prélèvements, ils interviennent le 20^{ème} jour (J + 20) suivant la date d'émission du relevé. Passé ce délai un rappel effectué par le service financier du District avec signalement à la Commission des Règlements est effectué (J+30) par courrier électronique envoyé par notifoot à l'adresse officielle du club avec demande de règlement sous 15 jours (J+45). 3. Les clubs en difficulté pourront solliciter un plan de règlement échelonné. Celui-ci devra être soumis au District avant la date d'échéance Initiale de 20 jours (J+20). Sa mise en œuvre implique l'accord express préalable du service financier du District. Tout manquement au plan ainsi convenu entraine aussitôt sa caducité. ARTICLE 114 : <u>Sanctions en cas de non-paiement des sommes dues</u> 1. En cas de non-paiement des sommes dues à l'issue du délai de 15 jours suivant la relance amiable (J + 45) ou du non-respect du plan de règlement convenu, le dossier est transmis, pour la suite à donner, à la Commission des Règlements pour les quatre premiers relevés de la saison et à la Commission des Compétitions compétente pour le cinquième qui fait l'objet d'un traitement spécifique. 2. Au titre des quatre premiers relevés, la Commission des Règlements après avoir constaté le défaut de paiement (J + 45) prononce à l'encontre du club défaillant un retrait de quatre points au classement du championnat. Toutefois pour les relevés au 10 septembre, 10 novembre et 10 janvier, ce retrait est assorti du sursis s'il s'agit du premier manquement de la saison. La commission des Règlements mentionnera dans son procès verbal la liste des clubs n'ayant pas régularisé leur situation.

sous peine de se voir sanctionner d'un nouveau retrait de points. La décision sera notifiée au club par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club et le procès-verbal correspondant de la Commission des Règlements publié dans les conditions habituelles.

2. En cas de non-régularisation à l'issue de ce nouveau délai de 15 jours, la Commission des Règlements prononcera un deuxième retrait qui sera de six points lequel s'appliquera dans les mêmes conditions que le précédent. Cette seconde décision sera notifiée au club par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club et le procès-verbal correspondant de la Commission des Règlements publié dans les conditions habituelles.

3. Le nombre total de points susceptibles d'être retirés au classement du championnat est plafonné à 20 par saison.

4. Le dernier relevé de la saison, émis au 10 juin, est l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi tout club débiteur à l'issue des deux relances amiables prévues à l'article 113 précédant n'ayant pas régularisé sa situation se verra refuser tout engagement dans les compétitions Seniors, Féminines ou Jeunes de la saison suivante par décision de la Commission des Compétitions compétentes. Il prendra fin dès lors que le club se sera libéré de sa dette dans des délais compatibles avec l'organisation des compétitions officielles. Les décisions des Commissions des Compétitions seront notifiées au club par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club et les procès-verbaux correspondants publiés dans les conditions habituelles.

5. Il est précisé que les décisions prises par les Commissions des Règlements ou des Compétitions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais habituels.

En cas de situation débitrice persistante ou de nouvelle situation débitrice constatée au cours de la même saison le club perd le bénéfice du sursis qui entraîne l'application immédiate du retrait des quatre points jusqu'alors suspendu.

Les pénalités prennent effet dès la publication du procès-verbal de la décision prise. Elles s'appliquent à l'équipe évoluant au niveau le plus élevé du championnat du District

Hiérarchie des équipes :

- 1 - SD1
- 2 - SD2
- 3 - U20 D1
- 4 - FD1
- 5 - SD3
- 6 - FD2
- 7 - U20D2
- 8 - SD4
- 9 - SD5

3. Le dernier relevé de la saison, émis au 10 juin, est l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi tout club débiteur à l'issue du délai complémentaire de 15 jours faisant suite à la relance amiable prévue à l'article 113 précédent (j + 45) n'ayant pas régularisé sa situation se voit refuser tout engagement dans les compétitions Seniors, Féminines ou Jeunes de la saison suivante par décision de la Commission des Compétitions compétente. Cette interdiction prend fin dès lors que le club se libère de sa dette dans des délais compatibles avec l'organisation des compétitions officielles. Les décisions des Commissions des Compétitions sont notifiées au club par courriel envoyé par notifoot sur le site officiel du club et les procès-verbaux correspondants publiés dans les conditions habituelles.

4. Les décisions prises par les Commissions des Règlements ou des Compétitions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais habituels.

F. ARTICLE 115 : FRAIS DE DÉPLACEMENT**Texte proposé**

115.1 – Tout calcul de frais de déplacement prendra en compte le kilométrage aller-retour indiqué par Footclubs, en adoptant le prix du kilomètre précisé par le District à chaque début de saison. En cas de litige, le District se référera au site internet via Michelin (voie routière la plus rapide).

115.2 - Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, la moitié de l'indemnité prévue par l'article 115.1 ci-avant pourra être versée au club visiteur par le club recevant. Il pourra en être de même lorsqu'un match sera donné à jouer ou à rejouer, et que l'équipe visiteuse aura fait le déplacement.

L'équipe pouvant bénéficier de cette indemnité devra en faire la demande au plus tard un mois après publication de la décision de la Commission ayant donné le match à jouer ou à rejouer, laquelle Commission statuera sur la recevabilité de cette demande.

La commission qui statuera sur le sort de la rencontre définira également les modalités de remboursement des frais des officiels, soit en les mettant à la charge du club recevant, soit en les intégrant dans la péréquation de la catégorie du championnat concerné.

De même, sauf circonstances exceptionnelles toujours à apprécier par la Commission, les frais des officiels ayant fait le déplacement devront également être intégralement remboursés par le club recevant. Ces frais n'entreront pas dans le calcul de la péréquation.

Lorsqu'un Club déclarera forfait, celui-ci se verra facturer, en sus des sanctions financières et sportives encourues, les frais engagés conformément à l'article 115.1 ci-avant.

Rajout au barème de pénalisation actuel

6 clubs et moins		7 clubs		8 clubs		9 clubs	
21 à 25 pts		24 à 28 pts		26 à 30 pts		29 à 33 pts	
26 à 30 pts		29 à 33 pts		31 à 35 pts		34 à 38 pts	
31 à 35 pts		34 à 38 pts		36 à 40 pts		39 à 43pts	
36 à 40 pts		39 à 43 pts		41 à 45 pts		44 à 48 pts	
41 à 45 pts		44 à 48 pts		46 à 50 pts		49 à 53 pts	
46 à 50 pts		49 à 53 pts		51 à 55 pts		54 à 58 pts	
51 à 60 pts		54 à 63 pts		56 à 65 pts		59 à 68 pts	
61 et plus		64 et plus		66 et plus		69 et plus	
Points-sanctions accumulés en championnat dans une poule a :							Au classement de l'équipe en championnat
10 clubs	11 clubs	12 clubs	13 clubs	14 clubs			
31 à 35 pts	33 à 37 pts	36 à 40 pts	39 à 43 pts	43 à 47 pts	Retrait d'1 point		
36 à 40 pts	38 à 42 pts	41 à 45 pts	44 à 48 pts	48 à 52 pts	Retrait de 2 points		
41 à 45 pts	43 à 47 pts	46 à 50 pts	49 à 53 pts	53 à 57 pts	Retrait de 3 points		
46 à 50 pts	48 à 52 pts	51 à 55 pts	54 à 58 pts	58 à 62 pts	Retrait de 4 points		
51 à 55 pts	53 à 57 pts	56 à 60 pts	59 à 63 pts	63 à 67 pts	Retrait de 5 points		
56 à 60 pts	58 à 62 pts	61 à 65 pts	64 à 68 pts	68 à 72 pts	Retrait de 6 points		
61 à 70 pts	63 à 72 pts	66 à 75 pts	69 à 78 pts	73 à 82 pts	Retrait de 8 points		
71 et plus	73 et plus	76 et plus	79 et plus	83 et plus	Retrait de 10 points		

G. VETERANS

Texte actuel	Texte proposé
<i>ARTICLE 31 : Organisation générale</i> - Se dispute en football à 7, par poules géographiques, - Ne peut être inscrit sur la feuille de match au maximum 10 joueurs - Est géré par la commission de la compétition sportive concernée, - Est soumis aux règlements sportifs en vigueur dans le district. 1. Le montant des engagements est fixé chaque saison par le district. Chaque club a la faculté d'engager plusieurs équipes. 2. Les rencontres se déroulent le samedi ou le dimanche voire en semaine, après entente entre les équipes et se disputent en deux périodes de 45 minutes. 3. Chaque rencontre fait l'objet d'une feuille de match qui doit être retournée au siège du District dans les conditions prévues aux règlements sportifs en vigueur. 4. Seuls les joueurs, titulaires d'une licence « Vétérans », peuvent participer à ces rencontres. Les infractions à ce niveau sont sanctionnées par match perdu de l'équipe fautive si une réclamation est posée dans les conditions prévues aux règlements sportifs en vigueur.	<i>ARTICLE 31 : Organisation générale</i> - Se dispute en football à 7, par poules géographiques, - Ne peut être inscrit sur la feuille de match au maximum 10 joueurs dont 3 remplaçants, doit être inscrit également 1 arbitre et 2 arbitres assistants - Est géré par la commission de la compétition sportive concernée, - Est soumis aux règlements sportifs en vigueur dans le district. Durée des matchs : 2 x 35 mn Hors jeu : à la surface de réparation Touches : à la main Tacles : Interdit (afin d'éviter les blessures) sauf si aucun adversaire à proximité (exemples : pour sauver un ballon qui va sortir des limites du terrain ou pour marquer un but, etc.) Relance du gardien : La demi volée interdite Zone de la surface : surface de réparation du foot à 8 : Largeur : 26 mètres Profondeur : 13 mètres à partir de la ligne de but Point de pénalty : à 9 mètres du centre de la ligne de but. 5. Le montant des engagements est fixé chaque saison par le district. Chaque club a la faculté d'engager plusieurs équipes. 6. Les rencontres se déroulent le samedi ou le dimanche voire en semaine, après entente entre les équipes et se disputent en deux périodes de 45 minutes. 7. Chaque rencontre fait l'objet d'une feuille de match qui doit être retournée au siège du District dans les conditions prévues aux règlements sportifs en vigueur. 8. Seuls les joueurs, titulaires d'une licence « Vétérans », peuvent participer à ces rencontres. Les infractions à ce niveau sont sanctionnées par match perdu de l'équipe fautive si une réclamation est posée dans les conditions prévues aux règlements sportifs en vigueur.

VII. BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2024/2025

Éléments transmis aux clubs de football Drôme Ardéchois via la messagerie officielle.

VIII. BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS DE LA SAISON 2025/2026

A. BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

Éléments transmis aux clubs de football Drôme Ardéchois via la messagerie officielle.

B. TARIFS SAISON 2025/2026

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	Saison 2024/2025	Proposition Saison 2025/2026
COTISATIONS		
Clubs libres	62,70 €	62,70 €
Autres clubs	33,50 €	33,50 €
Arbitres Dossier Administratif	40,00 €	40,00 €
Arbitre honoraire	20,70 €	20,70 €
Membre du Comité	20,70 €	20,70 €
Contribution à la structuration et accompagnement des clubs	1 Euros/par licencié saison précédente	1 Euros/par licencié saison précédente
GUIDE PRATIQUE		
Clubs de seniors D5, jeunes féminines, vétérans	31,40 €	31,40 €
Clubs de seniors D4 et au dessus y compris clubs de ligue	62,70 €	62,70 €
Clubs football diversifié, futsal et groupement	10,60 €	10,60 €
Guide pratique arbitre	10,60 €	10,60 €
ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1, D2, D3	221,70 €	221,70 €
Seniors D4	163,70 €	163,70 €
Seniors D5	121,60 €	121,60 €
Vétérans	42,30 €	42,30 €
Futsal seniors	53,10 €	53,10 €
Futsal autres catégories (jeunes féminines...)	25,00 €	25,00 €
Féminines Adultes et à 8 et Football Diversifié	33,90 €	33,90 €
U20	26,70 €	26,70 €
U18 - U17- U15 et Féminines U15 U18 à 8	23,50 €	23,50 €
U13 - U11 et Féminines	21,20 €	21,20 €
U9 - U8 - U6 - U7	10,80 €	10,80 €
ENGAGEMENTS EN COUPES		
Seniors Xavier BOUVIER et René GIRAUD	38,20 €	38,20 €
Seniors Foot Diversifié Gataud et Challenge	38,20 €	38,20 €
Vétérans et challenge (si 1 seul engagement en challenge FD)	19,20 €	19,20 €
Jeunes et Féminines toutes catégories	19,20 €	19,20 €
RECLAMATION		
Appui des réserves pour toutes compétitions	37,00 €	37,00 €
Frais d'audition juridique	74,00 €	74,00 €
Frais administratifs liés à l'audition	42,30 €	42,30 €
FORFAIT EN CHAMPIONNAT ET EN COUPE		
Seniors D1, D2, D3	105,70 €	105,70 €
Seniors D4, D5	74,00 €	74,00 €
Jeunes, féminines, foot diversifié, vétérans	31,80 €	31,80 €
Catégorie U20	53,10 €	53,10 €
Futsal, jeunes, féminines	31,80 €	31,80 €
Futsal seniors	53,10 €	53,10 €

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL			Saison 2024/2025	Proposition Saison 2025/2026
En cas de forfait en championnat et en 2e phase pour toutes les catégories lors des matchs retours, les amendes sont doublées			Proposition 2025/2026 : en championnat : pour les championnats se jouant en une phase au match retour les amendes sont doublées, pour les championnats en plusieurs phases, les amendes sont doublées à la 1ère date de la 2ème phase, en cas de rencontres simples, et uniquement pour les matchs retour lorsque la compétition en 2e phase se déroule sous la forme AR.	
POUR FORFAIT GENERAL				
Seniors D1, D2, D3, D4			211,20 €	211,20 €
Seniors D5			116,30 €	116,30 €
Jeunes, féminines, foot entreprise, vétérans			58,20 €	58,20 €
Catégorie U20			211,20 €	211,20 €
En cas de forfait en championnat et en 2e phase pour toutes les catégories, lors des matchs retours, les amendes sont doublées			Proposition 2025/2026 : championnat : pour les championnats se jouant en une phase au match retour les amendes sont doublées, pour les championnats en plusieurs phases, les amendes sont doublées à la 1ère date de la 2ème phase, en cas de rencontres simples, et uniquement pour les matchs retour lorsque la compétition en 2e phase se déroule sous la forme AR.	
AMENDES - ABSENCE AUX REUNIONS				
Assemblée Générales été ou hiver			105,70 €	105,70 €
Réunion obligatoire ou plénière			42,30 €	42,30 €
Absence convocation - convocation commission juridique			42,30 €	42,30 €
AMENDES ADMINISTRATIVES				
Courrier insuffisamment affranchi			10,80 €	10,80 €
Non communication de résultats à la demande d'une commission			12,80 €	12,80 €
Retrait d'équipes après la date d'engagement			53,10 €	53,10 €
Absence non justifiée de joueurs sélectionnés en stage			84,60 €	84,60 €
Non présentation de joueurs à une journée de détection			37,00 €	37,00 €
Non accompagnement d'un jeune arbitre à son match par son club			31,80 €	31,80 €
Résultat non saisi (Internet, Foot clubs) avant lundi 12 h			10,80 €	10,80 €
AMENDES - FEUILLE DE MATCH				
Non retour feuille de match dans les délais (48 h)			16,00 €	16,00 €
Non identification de la rencontre sur feuille de match			21,20 €	21,20 €
Feuille de match incomplètement renseignée			7,70 €	7,70 €
Etablissement feuille de match sans que la rencontre se soit disputée			369,60 €	369,60 €
Absence feuille de match informatisée			26,30 €	50,00 €
Falsification feuille de match			369,60 €	369,60 €
Numéro de licence manquant			10,80 €	10,80 €
AMENDES - ORGANISATION DES RENCONTRES				
Changement de date ou d'horaire de rencontre sans autorisation			26,70 €	26,70 €
Non paiement des officiels le jour de la rencontre			63,40 €	63,40 €
ECLAIRAGE				
Contrôle de l'éclairage pour les compétitions de district			52,30 €	52,30 €
Déplacements visite terrain - décennale			75,00 €	75,00 €
Visite et contrôle de l'éclairage pour les compétitions de ligue voir tarif ligue			75,00 €	75,00 €
POUR FAITS DE DISCIPLINE				
AMENDES FINANCIERES POUR SANCTIONS INDIVIDUELLES EN MATCH				
Avertissement confirmé			14,80 €	14,80 €
Un match avec sursis			23,50 €	23,50 €

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	Saison 2024/2025	Proposition Saison 2025/2026
Deux matchs avec sursis	31,80 €	31,80 €
Un match ferme suite à avertissements	63,40 €	63,40 €
Un match ferme	63,40 €	63,40 €
Match automatique suffisant	63,40 €	63,40 €
Deux matchs fermes	72,00 €	72,00 €
Deux matchs fermes dont automatique	74,00 €	74,00 €
Trois matchs fermes	77,20 €	77,20 €
Trois matchs fermes dont automatique	79,30 €	79,30 €
Quatre matchs fermes	81,30 €	81,30 €
Quatre matchs fermes dont automatique	83,60 €	83,60 €
Cinq matchs fermes	84,60 €	84,60 €
Cinq matchs fermes dont automatique	86,80 €	86,80 €
Six matchs fermes	105,70 €	105,70 €
Six matchs fermes dont automatique	105,70 €	105,70 €
Sept matchs fermes	116,30 €	116,30 €
Huit matchs fermes	126,60 €	126,60 €
Neuf matchs fermes	137,40 €	137,40 €
Dix matchs fermes	147,90 €	147,90 €
Douze matchs fermes	158,50 €	158,50 €
AMENDES FINANCIERES POUR SANCTIONS INDIVIDUELLES EN TEMPS		
Un mois ferme	79,30 €	79,30 €
Deux mois fermes	116,30 €	116,30 €
Trois mois fermes	158,50 €	158,50 €
Quatre mois fermes	184,80 €	184,80 €
Cinq mois fermes	211,20 €	211,20 €
Six mois fermes	237,60 €	237,60 €
Sept mois fermes	264,00 €	264,00 €
Huit mois fermes	290,20 €	290,20 €
Neuf mois fermes	290,20 €	290,20 €
Dix mois fermes	343,20 €	343,20 €
Onze mois fermes	369,60 €	369,60 €
Un an ferme	422,20 €	422,20 €
Deux ans et plus	633,20 €	633,20 €
AMENDES INFLIGEES AUX CLUBS, AUX EQUIPES, AUX DIRIGEANTS ET EDUCATEURS		
Abandon de terrain	126,60 €	126,60 €
Non accompagnement des arbitres	21,20 €	21,20 €
Bousculades à officiels	316,60 €	316,60 €
Crachats sur officiels	422,20 €	422,20 €
Coups à officiel	527,70 €	527,70 €
Arrêt du match pour bagarre générale (à chaque club)	232,40 €	232,40 €
Joueurs exclus refusant de quitter le terrain	211,30 €	211,30 €
Equipe à l'origine de l'arrêt du match	169,00 €	169,00 €
Participation à un match de joueurs suspendus	211,30 €	211,30 €
Participation à un match de joueurs non licenciés	348,30 €	348,30 €
Participation à un match de joueurs sous fausse identité	348,30 €	348,30 €
Participation à un match sous fausse identité de joueurs suspendus	633,80 €	633,80 €
Fraude caractérisée, faux, usage de faux, falsification de documents	348,30 €	348,30 €

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	Saison 2024/2025	Proposition Saison 2025/2026
Participation de joueurs dans une catégorie inférieure à la sienne	348,30 €	348,30 €
Suspension avec sursis de terrain	74,00 €	74,00 €
Suspension ferme de terrain	105,80 €	105,80 €
Mauvaise police des terrains	80,00 €	80,00 €
Manquement à l'interdiction d'introduire ou d'utiliser des engins pyrotechniques	100,00 €	100,00 €
Mauvaise police des terrains avec utilisation d'engins pyrotechniques	200,00 €	200,00 €
Non envoi de rapport demandé par la commission	53,10 €	53,10 €

Frais arbitrage jeunes

Frais Arbitrage Jeunes		
Catégories	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
U20	31	31
U18 Féminines	26	26
U18 Féminines à 8	Aucun	15
U17 (D1 et D2 + finale coupe)	30	30
U17 (autres divisions + coupe)	26	26
U16 INTER DISTRICTS	20	20
U15 D1 et D2	17	24
U15 Brassage / D3-D4-D5	17	20
Coupe U 15 Jean Pierre Quintin	17	24
Coupe U 15 Gilbert Pestre	17	20
U13 à 8 (Plateaux...)	60 (frais de déplacement compris)	60 (frais de déplacement compris)
U13 match	55 (frais de déplacement compris)	18
Arbitre assistant en U15 et U13 finale	15	16
Arbitre assistant en U17 et U20	15	20
Match Supplémentaire	Selon niveau	Selon niveau

IX. LISTE DES RÉCOMPENSÉS

A. REMISE DES CHALLENGES DU FAIR-PLAY 2024/2025 DE LA SAISON 2024/2025

Catégories	Equipes	Classement
Seniors D1	Football en Mont Pilat	1
	Rhone Crussol Foot 07	2
Seniors D2	US Montélimar	1
	AS Cornas	2
Seniors D3	Atom Sport Football Pierrelatte	1
	O.Ruoms	2
Seniors D4	US Montmeyran	1
	ES Chomérac	2
U20	AS Berg Helvie	1
	Groupe Hermitage Tournonais	2
U17	FC Muzolais	1
	US Davézieux Vidalon	2

B. REMISE DES MEDAILLES DE LIGUE

- a. GIANINAZZI Richard
- b. CARTERON Benoit
- c. MALATRAIT Alex
- d. CARNIEL Jean-Louis
- e. MUNIER Jean-Michel
- f. PLAN Joel
- g. VIOUGEAS Vincent
- h. PRADAT MOMBARD Martine
- i. VILLAND Jean-François

C. REMISE DES RECOMPENSES AUX CLUBS ACCEDANT AU NIVEAU LIGUE A L'ISSUE DE LA SAISON 2024/2025

Seniors

- RCF07
- US Mours
- Ent Crest Aoust

Seniors Féminines

- St Donat

Jeunes

- U20 : AS Sud Ardèche
- U18F : RCF07
- U17 : AS Sud Ardèche
- U15 : Gr Hermitage Tournonais

D. REMISE DES RECOMPENSES LIEES AUX DISPOSITIFS FFF A L'ISSUE DE LA SAISON 2024/2025

Résultats - Podium « Toutes Foot » et « PEF » 2024.2025

Après concertation et délibération des jurys sur les dispositifs « Toutes Foot » et « Programme Educatif Fédéral », voici ci-dessous les résultats pour cette saison 2024/2025 :

Toutes Foot

- St Jean de Muzols FC
- FC 540
- Villevocrance AS

Programme Educatif Fédéral

Podium de la meilleure action

1er : FC Hauterives US Grand Serre pour l'action « En route vers l'inclusion »

2ème : Cheylard FC pour l'action « NXT Génération Coach »

3ème : Valence O. pour l'action « Partage ma course »

Pour le podium général (prise en compte du nombre d'action, différents publics visés, thèmes abordés et qualité des actions)

1er : Vallon Pont d'Arc FC

2ème : Beaumontéléger ES

3ème ex aequo : ACE FC

3ème ex aequo : St Jean de Muzols FC

Le club de Vallon Pont d'Arc FC, 1er de ce classement général au niveau départemental, est également lauréat au niveau régional. Il participera donc au challenge PEF national à Clairefontaine.